



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Fournisseur de services professionnels

Pour les services professionnels dont la spécialité est prévue au fichier des fournisseurs du gouvernement:

Pour les contrats dont le montant **estimé est de 25 000 \$ et plus**, le **fichier** est utilisé pour référer des noms de fournisseurs de services professionnels aux responsables des ministères et organismes qui procéderont à un appel d'offres sur invitation pour la conclusion des contrats concernés par les [spécialités du fichier](#).

Pour les services professionnels dont la spécialité est non prévue au fichier :

Pour ces contrats dont le montant **estimé est de 25 000 \$ et plus**, les responsables des ministères et organismes doivent procéder par appels d'offres publics dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#).

Pour les contrats dont le montant estimé est inférieur à 25 000 \$, les ministères et organismes peuvent se constituer une banque de fournisseurs pour procéder avec ou sans appel d'offres auprès de fournisseurs québécois de leur choix. Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de faire connaître vos services aux divers responsables des ressources matérielles des ministères et des organismes ([liste](#)).

Pour les fournisseurs de services en communication ou en informatique, la même démarche peut être entreprise auprès des [membres du forum des directeurs en communication](#) ou auprès des membres du [Conseil des responsables de l'informatique du secteur public \(CRISP\)](#).

- [Définitions](#)
- [Réglementation concernant la conclusion des contrats de services professionnels](#)
- [Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services professionnels](#)
- [Conditions d'inscription au Fichier des fournisseurs](#)
- [Procédure d'inscription au Fichier des fournisseurs \(formulaires\)](#)
- [Mode de fonctionnement du Fichier des fournisseurs](#)
- [Mesures de sanction](#)
- [Confidentialité des dossiers d'inscription et accessibilité de l'information](#)
- [Les spécialités du Fichier des fournisseurs liées aux services professionnels](#)
- [Exigences gouvernementales - normes ISO 9000](#)
- [Liste alphabétique des régions et des sous-régions](#)
- [Pour nous joindre](#)



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Contrat de services professionnels

Un contrat de services qui doit être exécuté par des professionnels ou sous la responsabilité de ceux-ci en considérant qu'un professionnel est une personne ayant une formation sanctionnée par un diplôme de niveau universitaire de premier cycle reconnu par le ministère de l'Éducation, et dans le cas où le domaine d'activité est à exercice exclusif, inscrite au tableau d'un ordre professionnel au sens du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Fichier ou Fichier des fournisseurs

Le Fichier des fournisseurs du gouvernement.

Fournisseur

Une personne morale ou physique ou une société, à l'exception d'un organisme public au sens de l'article 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (L.R.Q., c. A-2.1), d'un ministère ou d'un organisme d'un autre gouvernement, d'un conseil de bandes, d'un fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitué en vertu de l'article 22.01 de la *Loi sur les services correctionnels* (L.R.Q., c.S-4.01) ou d'une personne morale sans but lucratif autre qu'un centre de travail adapté.

Région

[Les dix-sept régions administratives du Québec.](#)

Sous-région

Un territoire correspondant à celui d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, ou encore à l'un des territoires suivants : la Jamésie et le Kativik, chacun étant divisé en deux sous-régions situées de part et d'autre du 76^e méridien, ainsi que le territoire délimité à l'est par la limite du Québec, au nord et à l'ouest par la sous-région Mitan et au sud par le golfe du Saint-Laurent; une réserve indienne est incluse dans la sous-région dans laquelle elle est située géographiquement; le territoire de la municipalité Notre-Dame-des-Anges est compris dans celui de la Communauté urbaine de Québec

Voyez [la liste complète des sous-régions.](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Réglementation concernant la conclusion des contrats de services professionnels

Note : Cette réglementation ne s'applique pas aux réseaux de la santé et de l'éducation ainsi qu'aux municipalités et aux sociétés d'État à vocation commerciale ou industrielle.

Pour conclure un contrat de services professionnels, les ministères et les organismes publics doivent se conformer au **Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics** adopté le 16 août 2000 (décret 961-2000)* et mis en vigueur le 1^{er} octobre 2000.

Cette réglementation vise trois objectifs :

- l'accessibilité à tous les fournisseurs intéressés ;
- la transparence par une réglementation claire, précise et connue de tous et de toutes ;
- l'équité par des critères objectifs de traitement des soumissions.

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [InfoRoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services professionnels

Le mode de sélection des fournisseurs de services professionnels diffère selon la valeur estimée du contrat et la spécialité recherchée. Les tableaux suivants présentent un résumé de la procédure d'appel d'offres prévue à la réglementation.

Tableau 1

Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services professionnels pour les spécialités prévues au Fichier des fournisseurs

Valeur estimée du contrat	Procédure
de 0 \$ à 24 999 \$	Invitation à soumissionner ¹ Le ministère ou l'organisme peut procéder avec ou sans appel d'offres auprès des fournisseurs québécois
de 25 000 \$ et plus	Appel d'offres sur invitation ² Auprès de fournisseurs de services professionnels inscrits au Fichier des fournisseurs

¹Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de vous faire connaître auprès des ministères et organismes publics susceptibles d'utiliser vos services. Voyez la [liste des responsables des ressources matérielles](#).

²Voyez la [liste des spécialités du fichier](#)

Tableau 2

Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services professionnels pour les spécialités non prévues au Fichier des fournisseurs

Valeur estimée du contrat	Procédures
de 0 \$ à 24 999 \$	Invitation à soumissionner ¹ Le ministère ou l'organisme peut procéder avec ou sans appel d'offres auprès des fournisseurs québécois

de 25 000 \$ à 99 999 \$	<u>Appel d'offres public</u> Auprès de fournisseurs ayant un établissement au Québec
100 000 \$ et plus	<u>Appel d'offres public</u> Auprès des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables. (en vertu des <u>accords de libéralisation des marchés publics</u>)

1Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de vous faire connaître auprès des ministères et organismes publics susceptibles d'utiliser vos services. Voyez la [liste des responsables des ressources matérielles](#).

 Haut de la page

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Conditions d'inscription au Fichier des fournisseurs

Pour s'inscrire au Fichier des fournisseurs, un fournisseur de services professionnels doit :

- avoir un établissement au Québec ;
- détenir les permis et les enregistrements requis en vertu des lois et des règlements régissant ce service ;
- offrir un des services prévus au Fichier des fournisseurs ;
- disposer, le cas échéant, des équipements et des ressources permanentes nécessaires à la réalisation des travaux, et ce, **pour chacun des établissements** qu'il désire inscrire au Fichier ;
- posséder un système d'assurance de la qualité, si nécessaire.

Les fournisseurs doivent aussi rencontrer les conditions d'inscription spécifiques à chacune des spécialités. Ces conditions sont précisées aux formulaires d'inscription.

Lorsqu'un consortium est inscrit au Fichier des fournisseurs, ses constituantes ne peuvent s'inscrire dans les mêmes spécialités.

Qu'entend-on par ressource permanente?

Chaque ressource proposée par le fournisseur pour le qualifier dans une spécialité doit être une ressource permanente du fournisseur, c'est-à-dire être une personne qui, sur une base annuelle, **consacre au fournisseur au moins 75 % de son temps de travail et un minimum de 1 100 heures.**

Qu'entend-on par établissement?

C'est le lieu commercial où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente. Lorsque le fournisseur possède plusieurs établissements (succursales), il doit les inscrire séparément. À noter qu'un seul établissement peut être inscrit par sous-région, par région, ou pour la province de Québec selon que l'inscription est à caractère sous-régional, régional ou provincial.

Qu'entend-on par un système d'assurance de la qualité?

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a fait siens les concepts de qualité totale, d'implantation de la qualité, d'amélioration continue de la qualité et de partage des connaissances en matière d'assurance de la qualité.

Le gouvernement du Québec a mis en place un plan d'action qui vise à s'assurer que les fournisseurs du gouvernement du Québec rencontrent toutes ses exigences en matière de qualité tout en aidant les fournisseurs québécois à être plus compétitifs sur les marchés national et international.

Ce plan d'action prévoit notamment que, dans plusieurs spécialités des services professionnels, l'enregistrement d'un système d'assurance de la qualité conforme aux normes de la série ISO 9000, sera exigé des fournisseurs désirant faire affaire avec le gouvernement.

De façon plus précise, les fournisseurs de ces spécialités devront posséder et avoir fait enregistrer un système d'assurance de la qualité répondant aux normes de la série ISO

9000 selon le tableau établi par les responsables au Service de la réglementation en biens et services avec laquelle on peut prendre contact :

Service de la réglementation en biens et services
Direction des politiques de marchés publics
Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-5
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : (418) 644-3421
Télécopieur : (418) 643-2987
Courriel : reglementation@sct.gouv.qc.ca

Voyez la [liste des spécialités visées et des normes exigées](#).

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© [Gouvernement du Québec](#), 2002

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Procédure d'inscription au Fichier des fournisseurs

Pour s'inscrire au Fichier, un fournisseur de services professionnels doit remplir les documents suivants :

- **Formulaire d'inscription de Base 1 ;**
- **Formulaire d'inscription 2 ;**
- **Formulaire Déclaration d'expérience 5*.**

*Ce formulaire doit être rempli et signé par chaque personne servant à qualifier le fournisseur et doit être contresigné par le fournisseur ou son représentant autorisé.

Formulaires d'inscription au fichier des fournisseurs sur Internet

Les formulaires sont disponibles en format Acrobat  (PDF) de la compagnie Adobe. Le logiciel [Acrobat Reader](#) d'Adobe est nécessaire pour la lecture des documents PDF.

Veillez prendre note que ces formulaires ont été mis en page sous le format 8 $\frac{1}{2}$ x 14 po.

De plus, une version « Microsoft Word 97 » est aussi disponible pour vous permettre de compléter directement les formulaires à votre écran.

IMPORTANT : Vous devez lire la [note ci-jointe](#) qui contient des indications importantes lors de l'utilisation de cette version « Word » de formulaires.

De plus, ne pas oublier de consulter les « Guides d'inscription » pertinents aux divers formulaires à compléter.

Tous les formulaires dûment complétés et signés devront être retournés par courrier postal à l'adresse mentionnée plus bas.

Formulaire d'inscription de Base 1 :

 [Formulaire Inscription de Base 1](#) (FF-1) [29 Ko] ([version Word](#))

 [Guide Inscription de Base 1-A](#) (FF-1-A) [33 Ko]

Formulaire d'inscription approprié 2 :

Services professionnels liés à la construction, aux sciences physiques et à l'ingénierie des sols et des matériaux

 [Formulaire Inscription 2](#) (FF-2) [972 Ko] ([version Word](#))

 [Guide Inscription 2-A](#) (FF-2-A) [64 Ko]

 [Annexe 2-A](#) (FF-2-A) [6 Ko]

Formulaire Déclaration d'expérience 5 :



[Formulaire Déclaration d'expérience 5 \(FF-5\) \[125 Ko\] \(version Word\)](#)



[Guide Déclaration d'expérience 5-A \(FF-5-A\) \[18 Ko\]](#)

Vous devez imprimer ces documents sous le format $8\frac{1}{2} \times 14$ po., les compléter et nous les retourner par le courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

Service du fichier
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Toute intervention du Fichier affectant l'inscription d'un fournisseur lui est toujours confirmée par l'envoi d'un document intitulé « *État de dossier* » qui précise les spécialités et les niveaux de contrat dans lesquels il est inscrit, ainsi qu'un numéro de fournisseur. L'utilisation de ce numéro facilite toute communication avec le Fichier.

Il incombe au fournisseur de présenter par écrit tout renseignement pouvant modifier son inscription, qu'il s'agisse :

- d'un changement d'entité légale;
- d'une modification de raison sociale;
- d'un changement d'adresse;
- du départ d'une ressource permanente servant à le qualifier;
- de la suspension ou du non-renouvellement d'un permis;
- de l'abandon d'une spécialité ou d'un niveau de contrat;
- etc.

Le Service du fichier des fournisseurs annule automatiquement l'inscription d'un fournisseur si ce dernier :

- est impossible à rejoindre;
- cesse ses activités;
- est en faillite;
- ne rencontre plus l'une ou l'autre des conditions d'inscription.

[Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Mode de fonctionnement du Fichier des fournisseurs

1. Constitution des listes de fournisseurs

À partir de toutes les inscriptions du Fichier des fournisseurs, le Service du fichier constitue plusieurs listes de fournisseurs. Ces listes, indépendantes les unes des autres, regroupent tous les fournisseurs ayant la même spécialité, la même situation géographique et le même niveau de contrat. Les noms paraissent sur ces listes selon une séquence établie au hasard par le système informatique.

La spécialité

Les fournisseurs sont inscrits dans les [spécialités](#)  (4 Ko) qui correspondent à leurs activités. Un fournisseur dont les activités correspondent à plus d'une spécialité voit son nom paraître sur plusieurs listes au Fichier.

Pour permettre aux fournisseurs concernés de s'inscrire, le Service du fichier publicise l'ajout de toute nouvelle spécialité.

La situation géographique

Selon les spécialités, les fournisseurs sont inscrits sur des listes sous-régionales, régionales ou provinciales. Un fournisseur ne peut déclarer plus d'un établissement par spécialité dans la division territoriale selon laquelle le traitement s'effectue.

Consultez le formulaire d'inscription pour connaître le type de traitement de chacune des spécialités.

Voyez la [liste des régions et des sous-régions](#).

Les niveaux de contrats

Les fournisseurs sont inscrits en fonction de différents niveaux de contrats. Le nombre de niveaux ainsi que les seuils varient selon les spécialités.

2. Modalités d'utilisation des listes de fournisseurs

Tout ministère ou organisme public qui désire procéder à l'adjudication d'un contrat, par appel d'offres sur invitation, dans une des spécialités du Fichier des fournisseurs, fait une demande de noms de fournisseurs au Service du fichier.

Ce dernier extrait le nombre requis de noms de fournisseurs selon la spécialité, la situation géographique et le niveau de contrat de la demande, puis les transmet au demandeur.

Un fournisseur ainsi sélectionné ne pourra l'être à nouveau tant que la liste ne sera pas épuisée. Lorsque le dernier nom d'une liste a été transmis, une nouvelle liste est constituée.

Le ministère ou l'organisme public doit ensuite procéder à l'invitation des seuls fournisseurs dont le nom a été transmis par le Service du fichier.

3. Refus de noms

Un ministère ou un organisme public peut refuser un nom de fournisseur lorsque ce dernier a fait l'objet d'un rapport de rendement insatisfaisant établi par ce ministère ou cet organisme public, relativement à des contrats réalisés dans la spécialité concernée au cours des deux années qui précèdent la date de transmission des noms. Dans ce cas, le nom du fournisseur refusé est considéré comme ayant été transmis et le ministère ou l'organisme public peut demander de remplacer ce nom.

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© Gouvernement du Québec, 2002

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Mesures de sanction

Des vérifications peuvent être effectuées, en tout temps, par le Service du fichier, afin de s'assurer que les exigences du Fichier sont respectées par les fournisseurs.

La réglementation prévoit des mesures de sanction. Tout fournisseur est passible de radiation du Fichier dans les cas suivants :

Fausse déclaration :

Tout fournisseur qui fait une fausse déclaration lors de l'inscription ou lors de la présentation d'une soumission est radié du Fichier dans la spécialité visée et il ne peut s'y réinscrire avant l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date de la radiation.

Rapport de rendement insatisfaisant :

Tout fournisseur qui obtient deux rapports de rendement insatisfaisant dans la même spécialité à l'intérieur d'une période de trois ans, est radié du Fichier dans la spécialité visée et ne peut s'y réinscrire avant l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date de la radiation.

Désistement ou refus de contrat :

Tout fournisseur qui, après l'ouverture des soumissions, se désiste ou refuse un contrat est radié du Fichier dans la spécialité visée et ne peut s'y réinscrire avant l'expiration d'une période de deux ans à compter de la date de la radiation.

La radiation d'un fournisseur rend nulle toute procédure entamée avec lui en vue de l'adjudication d'un contrat.

▲ [Haut de la page](#)



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Confidentialité des dossiers d'inscription

Les renseignements nominatifs demandés sont indispensables pour assurer une bonne gestion du Fichier des fournisseurs. Conformément aux stipulations de l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c.A-2.1), les renseignements ainsi recueillis sur le formulaire d'inscription, de même que tout autre renseignement nominatif ajouté au dossier par la suite, seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'au seul personnel des ministères et des organismes du gouvernement concerné par l'acquisition de services.

Accessibilité de l'information

Le Fichier fournit, sur demande formulée à la personne responsable de l'accès, la liste des fournisseurs inscrits au Fichier, laquelle comprend le nom, l'adresse, le numéro de téléphone d'affaires, le territoire desservi, le niveau de contrat du fournisseur, le nombre de camions ou les spécialités qu'il possède. Dans ce cas, des frais de reproduction peuvent être exigés.

Le fournisseur inscrit est également informé de ses droits d'accès et de rectification. Un fournisseur peut en tout temps s'adresser au Fichier pour vérifier les renseignements contenus dans son dossier et, au besoin, demander à ce qu'ils soient corrigés.

Pour toute demande, il devra s'adresser à la répondante de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Madame Lise Gariépy
Répondante de l'accès aux documents
Service du fichier
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : (418)644-6247
Télécopieur : (418)646-4613
Courriel : lise.gariepy@sct.gouv.qc.ca

En cas d'insatisfaction, il pourra s'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Bureau de la protection des renseignements personnels et confidentiels
Grefe
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice J
885, Grande Allée Est, bureau 4.09
Québec (Québec) G1R 6C2

Téléphone : (418) 528-6108
Télécopieur : (418) 643-4877

Une demande d'accès peut être écrite ou verbale. Toutefois, seule une décision sur une demande acheminée par écrit est susceptible de révision en vertu de la Loi sur l'accès.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Les spécialités du Fichier des fournisseurs liées aux services professionnels

Seules les firmes oeuvrant dans les services apparaissant sur cette liste peuvent être inscrites à notre Fichier. Pour les spécialités non prévues (exemple : les services de publicité, de services informatiques ou de services multimédia), les fournisseurs n'ont aucun formulaire d'inscription à remplir et doivent se référer à la rubrique « [Procédure générale d'appels d'offres...](#) » pour mieux connaître les modalités d'octroi de contrats.

* Spécialités non assujetties aux accords

* Catégorie génie forestier

No de la spécialité

- * 11033 Inventaire forestier
- * 11034 Photo-interprétation forestière
- * 11036 Écologie forestière

* Catégorie génie mécanique et électrique

No de la spécialité

- * 11103 Génie mécanique et électrique du bâtiment

* Catégorie génie civil

No de la spécialité

- * 11120 Génie civil du bâtiment
- * 11121 Ingénierie des ponts
- * 11125 Génie routier
- * 11128 Génie sanitaire

* Catégorie ingénierie des sols et des matériaux

No de la spécialité

- * 11245 Vérification de la qualité du béton de ciment
- * 11246 Vérification de la qualité des sols
- * 11249 Reconnaissance des sols(études pédologiques)
- * 11250 Mécanique des sols
- * 11251 Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment
- * 11262 Vérification de la qualité du béton bitumineux
- * 11268 Inventaire structural des chaussées
- * 11269 Mécanique des chaussées

* Catégorie arpentage

No de la spécialité

- * 11351 Arpentage foncier
- * 11352 Rénovation et révision cadastrale
- * 11360 Localisation par satellite
- * 11378 Cartographie à moyenne échelle

*** Catégorie architecture****No de la spécialité**

- * 11431 Architecture

Mise à jour mai 2003

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© [Gouvernement du Québec](#), 2002.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Les normes ISO

À propos d'ISO

La transition ISO 9000 vers ISO 9001 : 2000

Les exigences

Déjà paru dans l'Info-marchés publics

Des liens utiles

Questions et réponses



ISO 9000

Des normes de systèmes de management
de qualité

Le gouvernement du Québec et les
normes ISO 9000, une plus-value
contractuelle

Attention : document PDF  (5 673 Ko)

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Liste alphabétique des régions et des sous-régions

Régions

Abitibi-Témiscamingue (08)
Bas-Saint-Laurent (01)
Capitale-Nationale (03)
Centre-du-Québec (17)
Chaudière-Appalaches (12)
Côte-Nord (09)
Estrie (05)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
Lanaudière (14)
Laurentides (15)
Laval (13)
Mauricie (04)
Montréal (06)
Montréal (06)
Nord-du-Québec (10)
Outaouais (07)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Sous-régions

Abitibi (880)
Abitibi-Ouest (870)
Acton (480)
Antoine-Labelle (790)
Argenteuil (760)
Arthabaska (390)
Asbestos (400)
Avignon (060)
Basse-Côte-Nord (982)
Beauce-Sartigan (290)
Beauharnois-Salaberry (700)
Bécancour (380)
Bellechasse (190)
Bonaventure (050)
Brome-Missisquoi (460)
Caniapiscau (972)
Charlevoix (160)
Charlevoix-Est (150)
Coaticook (440)
D'Autray (520)
Desjardins (240)
Deux-Montagnes (720)
Drummond (490)
Gatineau (810)
Jamésie-Est (991)

Jamésie-Ouest (998)
Joliette (610)
Kamouraska (140)
Kativik-Est (992)
Kativik-Ouest (999)
L'Amiante (310)
L'Assomption (600)
L'Érable (320)
L'Île-d'Orléans (200)
L'Islet (170)
La Côte-de-Beaupré (210)
La Côte-de-Gaspé (030)
La Haute-Côte-Nord (950)
La Haute-Gaspésie (040)
La Haute-Yamaska (470)
La Jacques-Cartier (220)
La Matapédia (070)
La Mitis (090)
La Nouvelle-Beauce (260)
La Rivière-du-Nord (750)
La Tuque(900)
La Vallée-de-la-Gatineau (830)
La Vallée-du-Richelieu (570)
Lac-Saint-Jean-Est (930)
Lajemmerais (590)
Laval (650)
Le Bas-Richelieu (530)
Le Domaine-du-Roy (910)
Le Fjord-du-Saguenay (940)
Le Granit (300)
Le Haut-Richelieu (560)
Le Haut-Saint-François (410)
Le Haut-Saint-Laurent (690)
Le Haut-Saint-Maurice (900)
Le Rocher-Percé (020)
Le Val-Saint-François (420)
Les Basques (110)
Les Chenaux (372)
Les Collines-de-l'Outaouais (820)
Les Etchemins (280)
Les Îles-de-la-Madeleine (010)
Les Jardins-de-Napierville (680)
Les Laurentides (780)
Les Maskoutains (540)
Les Moulins (640)
Les Pays-d'en-Haut (770)
Lévis (251)
Longueuil (580)
Lotbinière (330)
Manicouagan (960)
Maria-Chapdelaine (920)
Maskinongé (510)
Matane (080)
Matawinie (620)
Mékinac (350)
Memphrémagog (450)
Minganie (981)
Mirabel (740)
Montcalm (630)
Montmagny (180)
Montréal (660)
Nicolet-Yamaska (500)
Papineau (800)

Pontiac (840)
Portneuf (340)
Québec (230)
Rimouski-Neigette (100)
Rivière-du-Loup (120)
Robert-Cliche (270)
Roussillon (670)
Rouville (550)
Rouyn-Noranda (860)
Saguenay (941)
Sept-Rivières (971)
Shawinigan (360)
Sherbrooke (430)
Témiscamingue (850)
Témiscouata (130)
Thérèse-De Blainville (730)
Trois-Rivières (371)
Vallée-de-l'Or (890)
Vaudreuil-Soulanges (710)

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIREs](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© Gouvernement du Québec, 2002



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur les façons de faire affaire avec le gouvernement du Québec, il suffit de communiquer avec :

Service du fichier

Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-8463
Sans frais : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613
Courriel : fichier.fournisseurs@sct.gouv.qc.ca

Pour des renseignements sur les autres services du Secrétariat du Conseil du trésor :

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 1-C-1
Québec (Québec)
G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-1529
Télécopieur : (418) 643-9226
Adresse de courrier électronique : communication@sct.gouv.qc.ca

[Haut de la page](#)



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Responsables des ressources matérielles

(dernière mise à jour : octobre 2003)

La liste des responsables des ressources matérielles est disponible en format Acrobat  de la compagnie Adobe. Le logiciel [Acrobat Reader](#) d'Adobe est nécessaire pour la lecture du document PDF.

De plus, une version « Microsoft Word 97 » est aussi disponible pour vous permettre de produire des lettres personnalisées ou des étiquettes d'envoi.

[Liste des responsables en ressources matérielles](#)  [275 Ko]

[Ministères \(annuaire\)](#) ([versionWord](#))

[Organismes publics \(annuaire\)](#) ([versionWord](#))

comment faire affaire avec le gouvernement du QUÉBEC ?

LISTE DES RESPONSABLES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Rédaction

Service du fichier

Révision

Direction des communications

Conception de la page couverture

Bleu Outremer

Édition

Direction des communications

Impression

Direction de la reprographie gouvernementale

Ministères et secrétariat

Madame Hélène Beaulieu
Directrice adjointe des ressources financières
et des ressources matérielles
**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation**
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 380-2100, poste 3698
Télécopieur : (418) 380-2173
helene.beaulieu2@agr.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Laflamme
Directeur des ressources matérielles
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-6822
Télécopieur : (418) 643-8728
jacques.laflamme@meq.gouv.qc.ca

Monsieur André Drolet
Directeur des ressources matérielles
**Ministère de l'Emploi, de la Solidarité
sociale et de la Famille**
425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : (418) 643-8475
Télécopieur : (418) 643-5188
andre.drolet@mesf.gouv.qc.ca

Monsieur Michel-André St-Amant
Chef du Service de la gestion des ressources
matérielles
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Boîte 98
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : (418) 521-3939, poste 4408
Télécopieur : (418) 646-1305
michel-andre.st-amant@menv.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Lorentz
Directeur des ressources financières
**Ministère de la Culture et
des Communications**
225, Grande Allée Est
1^{er} étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 380-2301, poste 7151
Télécopieur : (418) 380-2302
pierre.lorentz@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Kevin Walsh
Directeur des ressources humaines,
budgétaires et matérielles
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 8^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Tél. : (418) 528-2235, poste 20031
Télécopieur : (418) 646-3899
kwalsh@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gustave Mailloux
Directeur des ressources matérielles par in-
térim
**Ministère de la Santé et
des Services sociaux**
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : (418) 266-8760
Télécopieur : (418) 266-8771
gustave.mailloux@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Yvan Provencher
Chef de division
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Wilfrid-Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Tél. : (418) 646-1452
Télécopieur : (418) 644-4593
yvan.provencher@mss.gouv.qc.ca

Monsieur Philippe Parent
Ressources financières et services auxiliaires
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2015, poste 3351
Télécopieur : (418) 644-2487
philippe.parent@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Nicole Paradis
Technicienne en administration
Ministère des Finances

12, rue Saint-Louis, bureau C.01
Québec (Québec) G1R 5L3
Tél. : (418) 691-2234
Télécopieur : (418) 691-2278
n.paradis@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Bordeleau
Directeur des ressources matérielles
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

360, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Tél. : (514) 873-5284
Télécopieur : (514) 873-7794
jacques.bordeleau@mrci.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Lefebvre
Direction des ressources matérielles
Ministère des Relations internationales

Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Tél. : (418) 649-2337
Télécopieur : (418) 649-2430
jean.lefebvre@mri.gouv.qc.ca

Madame Marie-France Bélanger
Directrice des ressources matérielles
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, D-312
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6280, poste 3429
Télécopieur : (418) 643-5928
marie-france.belanger@mrnfp.gouv.qc.ca

Monsieur Francis H. Porter
Chef du Service de la gestion
des ressources matérielles
Direction des contrats
et des ressources matérielles
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Tél. : (418) 643-5055
Télécopieur : (418) 644-0439
fhporter@mtq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemelin
Service des ressources matérielles
Ministère du Conseil exécutif
Édifice H
875, Grande Allée Est, bureau 2.1004
Québec (Québec) G1R 4Y8
Tél. : (418) 644-1318
Télécopieur : (418) 643-5612
johanne.lemelin@cex.gouv.qc.ca

Madame Marleine Côté
Directrice des ressources financières
et matérielles
Ministère du développement économique et régional
710, place D'Youville, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5971
Télécopieur : (418) 528-0392
marleine.cote@mder.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Veilleux
Directeur des ressources matérielles
Ministère du Revenu
3800, rue Marly, Secteur 2.4.5
Sainte-Foy (Québec) G1X 4A5
Tél. : (418) 652-6801
Télécopieur : (418) 643-1347
ghislaine.durocher@mrq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Germain
Directeur des ressources financières
et matérielles
Ministère du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Tél. : (418) 643-8796
Télécopieur : (418) 528-6058
yves.germain@travail.gouv.qc.ca

Madame Raymonde Devost
Directrice des ressources
matérielles
Secrétariat
du Conseil du trésor
Place Québec
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 325
Québec (Québec) G1R 6B8
Tél. : (418) 643-2212
Télécopieur : (418) 643-6006
raymonde.devost@sct.gouv.qc.ca

Organismes publics

Monsieur Jean-René Gauthier
Responsable des ressources matérielles
Bibliothèque nationale du Québec
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
Tél. : (514) 873-1100, poste 459
Télécopieur : (514) 873-7510
jean-rené.gauthier@bnquebec.ca

Monsieur Yvon Lemay
Responsable des ressources matérielles
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Tél. : (418) 644-3992
Télécopieur : (418) 643-9474
yvon.lemay@bape.gouv.qc.ca

Madame Marilyn Gignac
Service des ressources matérielles
Bureau du coroner
Édifice Delta II
2875, boul. Wilfrid-Laurier, bur. 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Tél. : (418) 643-1845, poste 246
Télécopieur : (418) 643-6174
marilyn.gignac@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Synnott
Chef du groupe approvisionnement
Centre de recherche industrielle du Québec
333, rue Franquet
Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7
Tél. : (418) 652-2259
Télécopieur : (418) 652-2228
guysynnott@criq.qc.ca

Monsieur Henri Côté
Technicien en administration
Comité de déontologie policière
2525, boul. Wilfrid-Laurier, bureau A-200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z6
Tél. : (418) 528-0951
Télécopieur : (418) 528-0987
henri.cote@msp.gouv.qc.ca

Madame Mona Lord
Technicienne en administration
Commissaire à la déontologie policière
1200, route de l'Église, RC 20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Y9
Tél. : (418) 643-7897
Télécopieur : (418) 528-9473
mona.lord@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Hamelin
Ressources matérielles
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance
475, rue Saint-Amable, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5X3
Tél. : (418) 644-8810
Télécopieur : (418) 644-3839
michel.hamelin@carra.gouv.qc.ca

Monsieur Gilles Couture
Secrétaire général
Commission consultative de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 646-1249
Télécopieur : (418) 643-7752
commission.consultative@meq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Bouchard
Ressources matérielles
Commission d'accès à l'information
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102
alain.bouchard@cai.gouv.qc.ca

Madame Francine Allard
Secrétaire administrative
**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Tél. : (418) 644-2927
Télécopieur : (418) 643-9019
francine.allard@ceec.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Jalbert
Responsable des services administratifs
Commission de la fonction publique
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5J8
Tél. : (418) 643-1425
Télécopieur : (418) 643-7264
pierre.jalbert@cfp.gouv.qc.ca

Monsieur François Lamarre
Chef du Service de l'approvisionnement
**Commission de la santé et de la sécurité
au travail**
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél. : (418) 266-4250, poste 5127
Télécopieur : (418) 266-4304
francois.lamarre@csst.qc.ca

Monsieur Robert Beaulieu
Responsable des ressources matérielles
**Commission de protection du territoire
agricole du Québec**
200-A, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 643-3314
Télécopieur : (418) 643-2261
robert.beaulieu@cpta.q.gouv.qc.ca

Maître Hélène Lavallée
Secrétaire et conseillère juridique
**Commission de reconnaissance
des associations d'artistes**
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél. : (514) 873-6012
Télécopieur : (514) 873-6267
tribunal@craa.gouv.qc.ca

Madame Murielle Daigle
Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8
Tél. : (418) 644-6598
Télécopieur : (418) 644-9466
murielle.daigle@toponymie.gouv.qc.ca

Monsieur Alvaro Torrès
Responsable de la Division des ressources
matérielles et financières
**Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse**
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Tél. : (514) 873-5146, poste 248
Télécopieur : (514) 864-1562
alvaro.torres@cdpdj.qc.ca

Monsieur Francis Lachance
Directeur des ressources matérielles
et des systèmes
Commission des lésions professionnelles
900, place D'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Tél. : (418) 644-8609
Télécopieur : (418) 644-7592
francis.lachance@clp.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Nobert
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des normes du travail
400, boul. Jean-Lesage, 6^e étage, hall Est
Québec (Québec) G1K 8W1
Tél. : (418) 525-1671
Télécopieur : (418) 528-2219
jean.nobert@cnt.gouv.qc.ca

Madame Isabelle Blais
Responsable des ressources humaines
et matérielles
Commission des services juridiques
2, complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal (Québec) H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562, poste 236
Télécopieur : (514) 873-6948
iblais@csj.qc.ca

Monsieur Richard Coutu
Responsable du Service des ressources ma-
térielles
Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Tél. : (514) 873-1204
Télécopieur : (514) 864-6112
richard.coutu@ctq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-François Doutrelepon
Chef du Service des ressources matérielles
**Commission des valeurs mobilières
du Québec**
Tour de la Bourse, 22^e étage
800, place Victoria, C.P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 940-2150
Télécopieur : (514) 873-3090
jean-francois.doutrelepon@cvmq.com

Monsieur Éric Gagné
Responsable des ressources matérielles
Commission municipale du Québec
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier Chauveau, Tour, 5^e étage,
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2014, poste 239
Télécopieur : (418) 644-4676
eric.gagne.cmqa@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Diane Trudel
Responsable de l'approvisionnement
**Commission québécoise des libérations
conditionnelles**
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 646-8340, poste 117
Télécopieur : (418) 643-7217
diane.trudel@msp.gouv.qc.ca

Madame Claudine Dumas
Adjointe à l'administration
**Conseil consultatif du travail
et de la main-d'oeuvre**
500, boul. René Lévesque Ouest
Bureau 9.400
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2880
Télécopieur : (514) 873-1129
cctm@cctm.gouv.qc.ca

Madame Claudine Pichette
Responsable de la gestion
Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Tél. : (418) 644-2857
Télécopieur : (418) 644-7654
claudine.pichette@clf.gouv.qc.ca

Maître Jean-Pierre Marcotte
Secrétaire du Conseil
Conseil de la magistrature
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 5.12
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 644-2196
Télécopieur : (418) 528-1581
jpmarcotte@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gérard Donnelly
Responsable de l'approvisionnement
Conseil de la santé et du bien-être
880, chemin Sainte-Foy, RC
Québec (Québec) G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040
Télécopieur : (418) 644-0654
gerard.donnelly@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Dionne
Secrétaire administratif
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, 3^e étage, local 3.45
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2
Tél. : (418) 643-5331
Télécopieur : (418) 646-0920
richard.dionne@cst.gouv.qc.ca

Madame Martine Jore
Technicienne en administration
Conseil des relations interculturelles
500, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4796
Télécopieur : (514) 873-3469
martine.jore@conseilinterculturelle.gouv.qc.ca

Maître Jeanne Coutu
Directrice de l'administration
Conseil des services essentiels
800, place Victoria, 25^e étage
C.P. 365
Montréal (Québec) H4Z 1H9
Tél. : (514) 873-7246
Télécopieur : (514) 873-3839
jeanne.coutu@cses.gouv.qc.ca

Madame Johanne Asselin
Responsable de l'approvisionnement
Conseil du statut de la femme
8, rue Cook, bureau 300, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Tél. : (418) 644-9224
Télécopieur : (418) 643-8926
johanne.asselin@csf.gouv.qc.ca

Madame Michelle Caron
Technicienne en administration
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bur. 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3853
Télécopieur : (418) 644-2530
michelle.caron@cse.gouv.qc.ca

Monsieur Yvon Pradet
Responsable des ressources matérielles
Corporation d'hébergement du Québec
2535, boul. Wilfrid-Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Tél. : (418) 644-3600, poste 266
Télécopieur : (418) 644-2001
yvon.pradet@chq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Chaput
Chef du Service des achats
et gestion des stocks
**Corporation d'urgences-santé de la région
de Montréal métropolitain**
3232, rue Bélanger, 4^e étage
Montréal (Québec) H1Y 3H5
Tél. : (514) 723-5821
Télécopieur : (514) 723-5794
alain.chaput@urgences-sante.qc.ca

Monsieur Pierre Roy
Directeur des ressources financières
et matérielles
Curateur public
600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 4W9
Tél. : (514) 873-1789
Télécopieur : (514) 873-0150
pierre.roy@curateur.gouv.qc.ca

Madame Francine Deschesnes
Responsable des ressources matérielles
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Tél. : (819) 293-8631, poste 255
Télécopieur : (819) 293-4018
fdeschesnes@enpq.qc.ca

Monsieur Claude Brouillette
Directeur des services administratifs
et financiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6
Tél. : (514) 873-2114
Télécopieur : (514) 873-8768
cbrouillette@frsq.gouv.qc.ca

Monsieur Steve Gaudet
Chef du Service des ressources financières
**Fonds québécois de la recherche
sur la nature et les technologies**
140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8
Tél. : (418) 643-8560, poste 3266
Télécopieur : (418) 643-1451
steve.gaudet@fqrn-fqsc.gouv.qc.ca

Madame Danielle Lavoie
Service des ressources matérielles et finan-
cières
**Inspecteur général des institutions
financières**
800, place D'Youville, bureau 705
Québec (Québec) G1R 4Y5
Tél. : (418) 528-9060
Télécopieur : (418) 528-6222
danielle.lavoie@igif.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Delisle
Responsable de l'approvisionnement et
des services auxiliaires
Direction de l'administration
Institut de la statistique du Québec
200, chemin, Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2400
Télécopieur : (418) 691-2417
richard.delisle@stat.gouv.qc.ca

Monsieur Julien Girard
Chef du Service des ressources financières
et de l'approvisionnement
**Institut de tourisme et d'hôtellerie
du Québec**
401, rue de Rigaud, 10^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P3
Tél. : (514) 282-5127
Télécopieur : (514) 873-8684
girard-julien@ithq.qc.ca

Monsieur Donald Neron
Directeur du budget et des ressources
matérielles
Investissement Québec-La Financière
1200, route de l'Église, bureau 500
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A3
Tél. : (418) 643-5172
Télécopieur : (418) 646-9256
donald.neron@invest-quebec.com

Monsieur Richard Drouin
Responsable des achats
Service des ressources matérielles
La Financière agricole du Québec
930, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4Y6
Tél. : (418) 646-1123
Télécopieur : (418) 646-0040
richard.drouin@fadq.qc.ca

Monsieur Philippe Brillant
Responsable des ressources matérielles
et financières
Musée d'art contemporain de Montréal
185, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3X5
Tél. : (514) 847-6924
Télécopieur : (514) 847-6290
philippe.brillant@macm.org

Monsieur George Élie
Directeur
Service des ressources matérielles
Musée de la civilisation
16, rue de la Barricade
C.P. 155, succursale B
Québec (Québec) G1K 8W9
Tél. : (418) 643-2158
Télécopieur : (418) 646-9705
gelie@mcq.org

Monsieur Denis Turner
Chef du Service des ressources matérielles
**Musée national des beaux-arts
du Québec**
Parc-des-Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Tél. : (418) 644-6460, poste 4441
Télécopieur : (418) 644-1067
yolande.st-pierre@mnba.qc.ca

Madame Yolaine Marchand
Chef du Service de l'administration
Office québécois de la langue française
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Tél. : (514) 873-3683
Télécopieur : (514) 873-2869
yolaine.marchand@oqlf.gouv.qc.ca

Madame Lise Gagnon
Responsable des services administratifs
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Tél. : (418) 643-7369
Télécopieur : (418) 528-7167
lise.gagnon@opc.gouv.qc.ca

Madame Monique Caron
Secrétaire générale
**Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris**
Édifice Champlain
2700, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 1110
Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5
Tél. : (418) 643-7300
Télécopieur : (418) 643-6803

Monsieur Pierre Chabot
Direction des services de soutien à la gestion
**Office des personnes handicapées
du Québec**
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Tél. : (819) 475-8400
Télécopieur : (819) 475-8467
pierre.chabot@ophq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Plante
Responsable des ressources matérielles
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Tél. : (418) 643-6912, poste 320
Télécopieur : (418) 643-0973
yplante@opq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Duguay
Chef du Service de l'approvisionnement
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis, RC
Sillery (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682-5105
Télécopieur : (418) 646-7170
luc.duguay@ramq.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Gagnon
Responsable de l'approvisionnement
Régie de l'énergie
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, place Victoria, 2^e étage, bureau 243
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Tél. : (514) 873-2452, poste 243
Télécopieur : (514) 873-3037
guy.gagnon@regie-energie.qc.ca

Monsieur Henri Villeneuve
Chef du Service des ressources financières et
matérielles
Régie des alcools, des courses et des jeux
560, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 3J3
Tél. : (418) 528-8855
Télécopieur : (418) 646-0673
henri.villeneuve@racj.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Guy Gagnon
Directeur des ressources matérielles
Régie des installations olympiques
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Tél. : (514) 252-7454
Télécopieur : (514) 252-4081
jean-guy.gagnon@rio.gouv.qc.ca

Madame Lyse Fiset
Responsable administratif
**Régie des marchés agricoles et alimen-
taires
du Québec**
201, boul. Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Tél. : (514) 873-4024
Télécopieur : (514) 873-3984
lysefiset@rmaa.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Giguère
Chef du Service des ressources matérielles
Régie des rentes du Québec
Place de la Cité
2600, boul. Wilfrid-Laurier, local 360
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
Tél. : (418) 657-8723, poste 3582
Télécopieur : (418) 528-1719
jacques.giguere@rrq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration
Régie du cinéma
455, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2L3
Tél. : (514) 873-2371, poste 264
Télécopieur : (514) 864-3229
jean-pierre.gagnon@rcq.qc.ca

Monsieur Serge Cousineau
Chef du Service des ressources matérielles
Régie du logement
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 2360
Montréal (Québec) H1T 3X1
Tél. : (514) 873-6575
Télécopieur : (514) 873-6805
serge.cousineau@rdl.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Martel
Responsable des ressources matérielles
Société d'habitation du Québec
Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 644-9921
Télécopieur : (418) 643-2166
luc.martel@shq.gouv.qc.ca

Monsieur Denis Fleurent
Technicien en ressources matérielles
Société de développement des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 841-2200
Télécopieur : (514) 841-8606
denis.fleurent.@sodec.gouv.qc.ca

Madame Renée Martineau-Beaulieu
Directrice des ressources matérielles
et immobilières
**Société de l'assurance automobile
du Québec**
333, boul. Jean-Lesage
Tour du centre, C1-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : (418) 528-4120
Télécopieur : (418) 528-1000
renee.martineau-beaulieu@saaq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Gendron
Agent d'approvisionnement
Société de la Place des Arts de Montréal
260, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H2X 1Y9
Tél. : (514) 285-4214
Télécopieur : (514) 285-4294
lgendron@pda.qc.ca

Monsieur Jacques Guay
Chef du Service des ressources matérielles
Société de télédiffusion du Québec
1000, rue Fullum, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424, poste 2003
Télécopieur : (514) 873-7464
jguay@telequebec.qc.ca

Madame Diane Chabot
Agente d'approvisionnement
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Tél. : (418) 646-0359, poste 236
Télécopieur : (418) 646-1488
d.chabot@traversiers.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Lamothe
Agent d'approvisionnement
Direction de l'administration
Société du Centre des congrès de Québec
900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5
Tél. : (418) 644-4000
Télécopieur : (418) 644-6455
glamothe@convention.qc.ca

Monsieur Denis Delaunais
Installations électriques et mécaniques
Société du Grand Théâtre de Québec
269, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
Tél. : (418) 643-4383
Télécopieur : (418) 646-7670
denisde@globetrotter.net

Madame Diane Paquin
Chef de l'approvisionnement et des contrats
Société du Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Tél. : (514) 871-3140
Télécopieur : (514) 871-3188
dpaquin@congresmtl.com

Madame Sylvie Fournier
Directrice du Service de gestion de projets
Société immobilière du Québec
1075, rue de l'Amérique-Française, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P8
Tél. : (418) 646-1766, poste 3464
Télécopieur : (418) 646-3453
sfournier2@siq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemire
Directrice des finances et de l'administration
Société Innovatech du Grand Montréal
2020, rue Université, bureau 1527
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : (514) 864-2929
Télécopieur : (514) 864-4220
jlemire@innovatech.qc.ca

Madame Sylvette Daigneault
Coordonnatrice des services administratifs
Société québécoise d'assainissement des eaux
1055, boul. René-Lévesque Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5
Tél. : (514) 873-7411
Télécopieur : (514) 873-7879
info@sqaq.gouv.qc.ca

Monsieur Serge Laperrière
Service de la gestion des fournitures
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7
Tél. : (514) 598-4542
Télécopieur : (514) 598-4452
serge.laperriere@surete.qc.ca

Monsieur André Dallaire
Chef du Service des ressources financières
et matérielles

Tribunal administratif du Québec

575, rue Saint-Amable, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5R4
Tél.: (418) 643-0355, poste 3035
Télécopieur : (418) 643-6989
andre.dallaire@taq.gouv.qc.ca

Cette brochure est publiée par :

Service du fichier
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-8463
Sans frais : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613

Courriel : fichier.fournisseurs@sct.gouv.qc.ca
Internet : www.tresor.gouv.qc.ca/marche/resmat1.htm



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Ministères et secrétariat

Madame Hélène Beaulieu
Directrice adjointe des ressources financières
et des ressources matérielles

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation**

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 380-2100, poste 3698
Télécopieur : (418) 380-2173
helene.beaulieu2@agr.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Laflamme
Directeur des ressources matérielles

Ministère de l'Éducation

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-6822
Télécopieur : (418) 643-8728
jacques.laflamme@meq.gouv.qc.ca

Monsieur André Drolet
Directeur des ressources matérielles
**Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille**

425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : (418) 643-8475
Télécopieur : (418) 643-5188
andre.drolet@mesf.gouv.qc.ca

Monsieur Michel-André St-Amant
Chef du Service de la gestion des ressources matérielles

Ministère de l'Environnement

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 98
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : (418) 521-3939, poste 4408
Télécopieur : (418) 646-1305
michel-andre.st-amant@menv.gouv.qc.ca

Madame Élisabeth Verge
Directrice générale de l'administration
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
1^{er} étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 380-2355 , poste 6355

Télécopieur : (418) 380-2331
elisabeth.verge@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Kévin Walsh
Directeur des ressources humaines, budgétaires et matérielles
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 8^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Tél. : (418) 528-2235, poste 20031
Télécopieur : (418) 646-3899
kwalsh@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gustave Mailloux
Directeur des ressources matérielles par intérim
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : (418) 266-8760
Télécopieur : (418) 266-8771
gustave.mailloux@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Yvan Provencher
Chef de division
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Wilfrid-Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Tél. : (418) 646-1452
Télécopieur : (418) 644-4593
yvan.provencher@mssp.gouv.qc.ca

Monsieur Philippe Parent
Ressources financières et services auxiliaires
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2015, poste 3351
Télécopieur : (418) 644-2487
philippe.parent@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Nicole Paradis
Technicienne en administration
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau C.01
Québec (Québec) G1R 5L3
Tél. : (418) 691-2234
Télécopieur : (418) 691-2278
n.paradis@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Bordeleau
Directeur des ressources matérielles
**Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration**
360, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Tél. : (514) 873-5284
Télécopieur : (514) 873-7794
jacques.bordeleau@mrci.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Lefebvre

Direction des ressources matérielles
Ministère des Relations internationales
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Tél. : (418) 649-2337
Télécopieur : (418) 649-2430
jean.lefebvre@mri.gouv.qc.ca

Madame Marie-France Bélanger
Directrice des ressources matérielles
**Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs**
5700, 4^e Avenue Ouest, D-312
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6280, poste 3429
Télécopieur : (418) 643-5928
marie-france.belanger@mrnfp.gouv.qc.ca

Monsieur Francis H. Porter
Chef du Service de la gestion des ressources matérielles
Direction des contrats et des ressources matérielles
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Tél. : (418) 643-5055
Télécopieur : (418) 644-0439
fhporter@mtq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemelin
Service des ressources matérielles
Ministère du Conseil exécutif
Édifice H
875, Grande Allée Est, bureau 2.1004
Québec (Québec) G1R 4Y8
Tél. : (418) 644-1318
Télécopieur : (418) 643-5612
johanne.lemelin@cex.gouv.qc.ca

Madame Marlaine Côté
Directrice des ressources financières et matérielles
Ministère du développement économique et régional
710, place D'Youville, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5971
Télécopieur : (418) 528-0392
marlaine.cote@mic.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Veilleux
Directeur des ressources matérielles
Ministère du Revenu
3800, rue Marly, Secteur 2.4.5
Sainte-Foy (Québec) G1X 4A5
Tél. : (418) 652-6801
Télécopieur : (418) 643-1347
ghislaine.durocher@mrq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Germain
Directeur des ressources financières et matérielles
Ministère du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Tél. : (418) 643-8796
Télécopieur : (418) 528-6058
yves.germain@travail.gouv.qc.ca

Madame Raymonde Devost
Directrice des ressources matérielles
Secrétariat du Conseil du trésor
Place Québec
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 325
Québec (Québec) G1R 6B8
Tél. : (418) 643-2212
Télécopieur : (418) 643-6006
raymonde.devost@sct.gouv.qc.ca

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© Gouvernement du Québec, 2003



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Organismes publics

Monsieur Jean-René Gauthier
Responsable des ressources matérielles

Bibliothèque nationale du Québec

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
Tél. : (514) 873-1100, poste 459
Télécopieur : (514) 873-7510
jeanrene.gauthier@bnquebec.ca

Monsieur Yvon Lemay
Responsable des ressources matérielles
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Tél. : (418) 644-3992
Télécopieur : (418) 643-9474
yvon.lemay@bape.gouv.qc.ca

Madame Marilyn Gignac
Service des ressources matérielles
Bureau du coroner
Édifice Delta II
2875, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Tél. : (418) 643-1845, poste 246
Télécopieur : (418) 643-6174
marilyn.gignac@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Synnott
Chef du groupe approvisionnement
Centre de recherche industrielle du Québec

333, rue Franquet
Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7
Tél. : (418) 652-2259
Télécopieur : (418) 652-2228
guysynnott@criq.qc.ca

Monsieur Henri Côté
Technicien en administration
Comité de déontologie policière
2525, boul. Wilfrid-Laurier, bureau A-200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z6
Tél. : (418) 528-0951
Télécopieur : (418) 528-0987
henri.cote@msp.gouv.qc.ca

Madame Mona Lord

Technicienne en administration
Commissaire à la déontologie policière
1200, route de l'Église, RC 20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Y9
Tél. : (418) 643-7897
Télécopieur : (418) 528-9473
mona.lord@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Hamelin
Ressources matérielles
**Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurance**
475, rue Saint-Amable, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5X3
Tél. : (418) 644-8810
Télécopieur : (418) 644-3839
michel.hamelin@carra.gouv.qc.ca

Monsieur Gilles Couture
Secrétaire général
Commission consultative de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 646-1249
Télécopieur : (418) 643-7752
commission.consultative@meq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Bouchard
Ressources matérielles
Commission d'accès à l'information
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102
alain.bouchard@cai.gouv.qc.ca

Madame Francine Allard
Secrétaire administrative
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Tél. : (418) 644-2927
Télécopieur : (418) 643-9019
francine.allard@ceec.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Jalbert
Responsable des services administratifs
Commission de la fonction publique
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5J8
Tél. : (418) 643-1425
Télécopieur : (418) 643-7264
pierre.jalbert@cfp.gouv.qc.ca

Monsieur François Lamarre
Chef du Service de l'approvisionnement
Commission de la santé et de la sécurité au travail
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec) G1K 7E2

Tél. : (418) 266-4250, poste 5127
Télécopieur : (418)266-4304
francois.lamarre@csst.qc.ca

Monsieur Robert Beaulieu
Responsable des ressources matérielles
**Commission de protection du territoire agricole
du Québec**
200-A, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 643-3314
Télécopieur : (418) 643-2261
robert.beaulieu@cptaq.gouv.qc.ca

Maître Hélène Lavallée
Secrétaire et conseillère juridique
Commission de reconnaissance des associations d'artistes
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél. : (514) 873-6012
Télécopieur : (514) 873-6267
tribunal@craa.gouv.qc.ca

Madame Murielle Daigle
Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8
Tél. : (418) 643-0339
Télécopieur : (418) 644-6598
murielle.daigle@toponymie.gouv.qc.ca

Monsieur Alvaro Torrès
Responsable de la Division des ressources
matérielles et financières
**Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse**
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Tél. : (514) 873-5146, poste 248
Télécopieur : (514) 864-1562
alvaro.torres@cdpdj.qc.ca

Monsieur Francis Lachance
Directeur des ressources matérielles et des systèmes
Commission des lésions professionnelles
900, place D'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Tél. : (418) 644-8609
Télécopieur : (418) 644-7592
francis.lachance@clp.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Nobert
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des normes du travail
400, boul. Jean-Lesage, 6^e étage, Hall est
Québec (Québec) G1K 8W1
Tél. : (418) 525-1671
Télécopieur : (418) 528-2219

jean.nobert@cnt.gouv.qc.ca

Madame Isabelle Blais
Responsable des ressources humaines et matérielles
Commission des services juridiques
2, complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal (Québec) H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562, poste 236
Télécopieur : (514) 873-6948
iblais@csj.qc.ca

Monsieur Richard Coutu
Responsable du Service des ressources financières et matérielles
Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Tél. : (514) 873-1204
Télécopieur : (514) 864-6112
richard.coutu@ctq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-François Doutrelepont
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse, 22^e étage
800, place Victoria, C.P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 940-2150
Télécopieur : (514) 873-3090
jean-francois.doutrelepont@cvmq.com

Monsieur Éric Gagné
Responsable des ressources matérielles
Commission municipale du Québec
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier Chauveau, Tour, 5^e étage,
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2014, poste 239
Télécopieur : (418) 644-4676
eric.gagne.cmq@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Diane Trudel
Responsable de l'approvisionnement
Commission québécoise des libérations conditionnelles
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 646-8340, poste 117
Télécopieur : (418) 643-7217
diane.trudel@msh.gouv.qc.ca

Madame Claudine Dumas
Adjointe à l'administration
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.400
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2880
Télécopieur : (514) 873-1129
cctm@cctm.gouv.qc.ca

Madame Claudine Pichette

Responsable de la gestion
Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Tél. : (418) 644-2857
Télécopieur : (418) 644-7654
claudine.pichette@clf.gouv.qc.ca

Maître Jean-Pierre Marcotte
Secrétaire du Conseil
Conseil de la magistrature
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 5.12
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 644-2196
Télécopieur : (418) 528-1581
jpmarcotte@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gérard Donnelly
Responsable de l'approvisionnement
Conseil de la santé et du bien-être
880, chemin Sainte-Foy, RC
Québec (Québec) G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040
Télécopieur : (418) 644-0654
gerard.donnelly@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Dionne
Secrétaire administratif
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, 3^e étage, local 3.45
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2
Tél. : (418) 643-5331
Télécopieur : (418) 646-0920
richard.dionne@cst.gouv.qc.ca

Madame Martine Jore
Technicienne en administration
Conseil des relations interculturelles
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4796
Télécopieur : (514) 873-3469
martine.jore@conseilinterculturel.gouv.qc.ca

Maître Jeanne Coutu
Directrice de l'administration
Conseil des services essentiels
800, place Victoria, 25^e étage, C.P. 365
Montréal (Québec) H4Z 1H9
Tél. : (514) 873-7246
Télécopieur : (514) 873-3839
jeanne.coutu@cses.gouv.qc.ca

Madame Johanne Asselin
Responsable de l'approvisionnement
Conseil du statut de la femme
8, rue Cook, bureau 300, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Tél. : (418) 644-9224

Télécopieur : (418) 643-8926
joanne.asselin@csf.gouv.qc.ca

Madame Michelle Caron
Technicienne en administration
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3853
Télécopieur : (418) 644-2530
michelle.caron@cse.gouv.qc.ca

Monsieur Yvon Pradet
Responsable des ressources matérielles
Corporation d'hébergement du Québec
2535, boul. Wilfrid-Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Tél. : (418) 644-3600, poste 266
Télécopieur : (418) 644-2001
yvon.pradet@chq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Chaput
Chef du Service des achats et gestion des stocks
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
3232, rue Bélanger, 4^e étage
Montréal (Québec) H1Y 3H5
Tél. : (514) 723-5821
Télécopieur : (514) 723-5794
alain.chaput@urgences-sante.qc.ca

Monsieur Pierre Roy
Directeur des ressources financières et matérielles
Curateur public
600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 4W9
Tél. : (514) 873-1789
Télécopieur : (514) 873-0150
pierre.roy@curateur.gouv.qc.ca

Madame Francine Deschesnes
Responsable des ressources matérielles
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Tél. : (819) 293-8631, poste 255
Télécopieur : (819) 293-4018
fdeschesnes@enpq.qc.ca

Monsieur Claude Brouillette
Directeur des services administratifs et financiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6
Tél. : (514) 873-2114
Télécopieur : (514) 873-8768
cbrouillette@frsq.gouv.qc.ca

Monsieur Steve Gaudet
Chef du Service des ressources financières

**Fonds québécois de la recherche sur la nature
et les technologies**

140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8
Tél. : (418) 643-8560, poste 3266
Télécopieur : (418) 643-1451
steve.gaudet@fqrnt-fqrsc.gouv.qc.ca

Madame Danielle Lavoie
Service des ressources matérielles et financières
Inspecteur général des institutions financières
800, place D'Youville, bureau 705
Québec (Québec) G1R 4Y5
Tél. : (418) 528-9060
Télécopieur : (418) 528-6222
danielle.lavoie@igif.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Delisle
Responsable de l'approvisionnement et des services auxiliaires
Direction de l'administration
Institut de la Statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2400
Télécopieur : (418) 691-2417
richard.delisle@stat.gouv.qc.ca

Monsieur Julien Girard
Chef du Service des ressources financières
et de l'approvisionnement
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
401, rue de Rigaud, 10^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P3
Tél. : (514) 282-5127
Télécopieur : (514) 873-8684
girard-julien@ithq.qc.ca

Monsieur Donald Néron
Directeur
Ressources budgétaires et matérielles
Investissement Québec - La Financière
1200, route de l'Église, bureau 500
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A3
Tél.: (418) 643-5172
Télécopieur : (418) 646-9256
donald.neron@invest-quebec.com

Monsieur Richard Drouin
Responsable des achats
Service des ressources matérielles
La financière agricole du Québec
930, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4Y6
Tél. : (418) 646-1123
Télécopieur : (418) 646-0040
richard.drouin@fadq.qc.ca

Monsieur Philippe Brillant
Responsable des ressources matérielles et financières
Musée d'art contemporain de Montréal

185, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3X5
Tél. : (514) 847-6924
Télécopieur : (514) 847-6290
philippe.brillant@macm.org

Monsieur George Élie
Directeur
Service des ressources matérielles
Musée de la civilisation
16, rue de la Barricade
C.P. 155, succursale B
Québec (Québec) G1K 8W9
Tél. : (418) 643-2158
Télécopieur : (418) 646-9705
gelie@mcq.org

Monsieur Denis Turner
Chef du Service des ressources matérielles
Musée national des beaux-arts du Québec
Parc-des-Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Tél. : (418) 644-6460, poste 4441
Télécopieur : (418) 644-1067
yolande.st-pierre@mnba.qc.ca

Madame Yolaine Marchand
Chef du Service de l'administration
Office québécois de la langue française
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Tél. : (514) 873-3683
Télécopieur : (514) 873-2869
yolaine.marchand@oqlf.gouv.qc.ca

Madame Lise Gagnon
Responsable des services administratifs
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Tél. : (418) 643-7369
Télécopieur : (418) 528-7167
lise.gagnon@opc.gouv.qc.ca

Madame Monique Caron
Secrétaire générale
**Office de la sécurité du revenu des chasseurs
et piégeurs cris**
Édifice Champlain
2700, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 1110
Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5
Tél. : (418) 643-7300
Télécopieur : (418) 643-6803

Monsieur Pierre Chabot
Direction des services de soutien à la gestion
Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Tél. : (819) 475-8400
Télécopieur : (819) 475-8467

pierre.chabot@ophq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Plante
Responsable des ressources matérielles
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Tél. : (418) 643-6912, poste 320
Télécopieur : (418) 643-0973
yplante@opq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Duguay
Chef du Service de l'approvisionnement
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis, RC
Sillery (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682-5105
Télécopieur : (418) 646-7170
luc.duguay@ramq.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Gagnon
Responsable de l'approvisionnement
Régie de l'énergie
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, place Victoria, 2^e étage, bureau 243
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Tél. : (514) 873-2452, poste 243
Télécopieur : (514) 873-3037
guy.gagnon@regie-energie.qc.ca

Monsieur Henri Villeneuve
Chef du service des ressources financières et matérielles
Régie des alcools, des courses et des jeux
560, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 3J3
Tél. : (418) 528-8855
Télécopieur : (418) 646-0673
henri.villeneuve@racj.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Guy Gagnon
Directeur des ressources matérielles
Régie des installations olympiques
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Tél. : (514) 252-7454
Télécopieur : (514) 252-4081
jean-guy.gagnon@rio.gouv.qc.ca

Madame Lyse Fiset
Responsable administratif
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
201, boul. Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Tél. : (514) 873-4024
Télécopieur : (514) 873-3984
lyse.fiset@rmaa.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Giguère
Chef du Service des ressources matérielles
Régie des rentes du Québec

Place de la Cité
2600, boul. Wilfrid-Laurier, local 360
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
Tél. : (418) 657-8723, poste 3582
Télécopieur : (418) 528-1719
jacques.giguere@rrq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration
Régie du cinéma
455, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2L3
Tél. : (514) 873-2371, poste 264
Télécopieur : (514) 864-3229
jean-pierre.gagnon@rcq.qc.ca

Monsieur Serge Cousineau
Chef du Service des ressources matérielles
Régie du logement
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 2360
Montréal (Québec) H1T 3X1
Tél. : (514) 873-6575
Télécopieur : (514) 873-6805
serge.cousineau@rdl.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Martel
Responsable des ressources matérielles
Société d'habitation du Québec
Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 644-9921
Télécopieur : (418) 643-2166
luc.martel@shq.gouv.qc.ca

Monsieur Denis Fleurent
Technicien en ressources matérielles
Société de développement des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 841-2200
Télécopieur : (514) 841-8606
denis.fleurent@sodec.gouv.qc.ca

Madame Renée Martineau-Beaulieu
Directrice des ressources matérielles et immobilières
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage
Tour du centre, C1-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : (418) 528-4120
Télécopieur : (418) 528-1000
renee.martineau-beaulieu@saaq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Gendron
Agent d'approvisionnement
Société de la Place des Arts de Montréal
260, boul. de Maisonneuve Ouest

Montréal (Québec) H2X 1Y9
Tél. : (514) 285-4214
Télécopieur : (514) 285-4294
lgendron@pda.qc.ca

Monsieur Jacques Guay
Chef du Service des ressources matérielles
Société de télédiffusion du Québec
1000, rue Fullum, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424, poste 2003
Télécopieur : (514) 873-7464
jguay@telequebec.qc.ca

Madame Diane Chabot
Agent d'approvisionnement
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Tél. : (418) 646-0359, poste 236
Télécopieur : (418) 646-1488
d.chabot@traversiers.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Lamothe
Agent d'approvisionnement
Direction de l'administration
Société du Centre des congrès de Québec
900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5
Tél. : (418) 644-4000
Télécopieur : (418) 644-6455
glamothe@convention.qc.ca

Monsieur Denis Deslauriers
Installations électriques et mécaniques
Société du Grand Théâtre de Québec
269, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
Tél. : (418) 643-4383
Télécopieur : (418) 646-7670
denisde@globetrotter.net

Madame Diane Paquin
Chef de l'approvisionnement et des contrats
Société du Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Tél. : (514) 871-3140
Télécopieur : (514) 871-3188
dpaquin@congresmtl.com

Madame Sylvie Fournier
Directrice du Service de gestion de projets
Société immobilière du Québec
1075, rue de l'Amérique-Française, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P8
Tél. : (418) 646-1766, poste 3464
Télécopieur : (418) 646-3453
sfournier2@siq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemire
Directrice des finances et de l'administration
Société Innovatech du Grand Montréal
2020, rue Université, bureau 1527
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : (514) 864-2929
Télécopieur : (514) 864-4220
jlemire@innovatech.qc.ca

Madame Sylvette Daigneault
Coordonnatrice des services administratifs
Société québécoise d'assainissement des eaux
1055, boul. René-Lévesque Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5
Tél. : (514) 873-7411
Télécopieur : (514) 873-7879
info@sqaee.gouv.qc.ca

Monsieur Serge Laperrière
Service de la gestion des fournitures
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7
Tél. : (514) 598-4542
Télécopieur : (514) 598-4452
serge.laperriere@surete.qc.ca

Monsieur André Dallaire
Chef du Service des ressources financières et matérielles
Tribunal administratif du Québec
575, rue Saint-Amable, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5R4
Tél.: (418) 643-0355, poste 3035
Télécopieur : (418) 643-6989
andre.dallaire@taq.gouv.qc.ca

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Où puis-je consulter les appels d'offres publics des ministères et organismes ?

Parution des appels d'offres publics

Le gouvernement du Québec utilise le système électronique d'appel d'offres **SEAO** pour faire connaître ses avis d'appel d'offres publics aux fournisseurs intéressés par les marchés publics de biens, de services et de construction.

Les avis d'appel d'offres du gouvernement du Québec sont accessibles gratuitement en tout temps sur le site Internet du **SEAO**. Les fournisseurs intéressés par un appel d'offres en particulier doivent commander les documents auprès du SEAO :

Région de Québec

Bureaux de cueillette de CGI

Téléphones : (418) 627-2227
1 866 669-SEAO (7326)

Région de Montréal

Service à la clientèle

Téléphones : (514) 856-6600
1 866 669-SEAO (7326)

[▲ Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Accords de libéralisation des marchés publics

Le Québec a signé depuis le début des années 1990 des accords de libéralisation des marchés publics avec les autres gouvernements canadiens et avec l'État de New York ouvrant, à partir de certains seuils et sur une base réciproque, leurs marchés publics respectifs à l'ensemble des fournisseurs canadiens et de l'État de New-York.

Les textes des accords sont accessibles en cliquant sur les liens suivants :

- [Accord sur le commerce intérieur \(ACI\) ;](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario \(AQO\) ;](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick \(AQNB\) ;](#)
- [Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York \(AQNY\).](#)

Sont également disponibles :

- des **faits saillants** qui permettent de se faire une idée globale des accords ;
- des **tableaux synthèse** qui décrivent les seuils d'appel d'offres applicables, les territoires d'ouverture, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon l'accord en vigueur ou le domaine visé (contrat de biens, de services ou de travaux de construction) ;
- un bref **historique** des étapes de la libéralisation des marchés publics qui permet de connaître l'évolution des accords.

Si vous avez des questions concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter le Service de la tarification et des accords sur les marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor au numéro de téléphone (418) 528-1060 ou par courriel à l'adresse suivante : marches.publics@sct.gouv.qc.ca.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Spécialités visées et normes exigées - Services professionnels

Programme d'assurance de la qualité

Exigences gouvernementales - Normes ISO

Les spécialités et les montants minimums estimés liés aux contrats de services professionnels pour lesquels un fournisseur doit être titulaire d'un certificat d'enregistrement **ISO 9001 : 2000**, sont identifiés ci-après, en considérant que, **pour les spécialités marquées d'un astérisque**, le certificat d'enregistrement peut porter la mention à l'effet que l'article 7.3 de cette norme ISO, intitulé *Conception et développement*, est exclu de son domaine d'application, soit :

CATÉGORIES	SPÉCIALITÉS	MONTANT ESTIMÉ
SERVICES PROFESSIONNELS		
Services liés à la construction de bâtiments	• Acoustique*	≥ 50 000 \$
	• Génie civil du bâtiment	≥ 50 000 \$
	• Génie mécanique et électrique du bâtiment	≥ 50 000 \$
	• Gérance de projet*	≥ 50 000 \$
	• Système d'entretien préventif (note 1)	≥ 50 000 \$
Génie civil lié aux routes, ponts, quais et barrages	• Génie de barrage de niveau complexe	≥ 10 000 \$
	• Génie maritime	≥ 10 000 \$
	• Génie routier	≥ 10 000 \$

	Ingénierie des ponts	≥ 10 000 \$
Génie civil lié aux aéroports	Étude d'opportunité	≥ 10 000 \$
	Plans et devis	≥ 10 000 \$
	Surveillance des travaux*	≥ 10 000 \$
Ingénierie des sols et des matériaux	Essais de caractérisation des granulats*	≥ 10 000 \$
	Essai de performance des granulats*	≥ 10 000 \$
	Inventaire structural des chaussées*	≥ 10 000 \$
	Mécanique des chaussées*	≥ 10 000 \$
	Mécanique des sols*	≥ 10 000 \$
	Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment*	≥ 10 000 \$
	Reconnaissance des sols (études pédologiques)*	≥ 10 000 \$
	Vérification de la qualité des métaux*	≥ 10 000 \$
	Vérification de la qualité des sols*	≥ 10 000 \$
	Vérification de la qualité du béton bitumineux*	≥ 10 000 \$

	• Vérification de la qualité du béton de ciment*	≥ 10 000 \$
Environnement	• Caractérisation des lieux potentiellement contaminés*	≥ 10 000 \$
	• Étude d'impact en environnement	≥ 10 000 \$
	• Restauration des lieux contaminés	≥ 10 000 \$
Technologies de l'information	• Conception de systèmes d'information	≥ 100 000 \$
	• Conseil en matériel et logiciel	≥ 200 000 \$
	• Entretien de systèmes d'information	≥ 200 000 \$
	• Gestion de centre de traitement*	≥ 200 000 \$
	• Gestion et planification des technologies de l'information	≥ 200 000 \$
	• Réalisation de systèmes d'information	≥ 200 000 \$
	• Sécurité informatique	≥ 200 000 \$
AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS		
Liste des spécialités et montants minimums estimés liés aux contrats de services professionnels pour lesquelles un fournisseur doit être accrédité par le	• Analyse chimique inorganique	≥ 10 000 \$
	• Analyse chimique organique	≥ 10 000 \$

**ministre de
l'Environnement**

- Analyse chimique organique et inorganique $\geq 10\,000\ \$$
- Analyse microbiologique $\geq 10\,000\ \$$

-
1. **Systèmes d'entretien préventif** : l'élaboration de programmes d'entretien planifié des systèmes mécaniques et électriques d'un édifice.

Mise à jour mai 2004

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

A IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

B DÉCLARATION

(2001-11-12)



Le formulaire « **Inscription de base** » permet l'inscription du fournisseur à un établissement (*lieu commercial où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente*) ; lorsque le fournisseur possède plusieurs établissements (*succursales*), il doit les inscrire séparément. À noter **qu'un seul établissement peut être inscrit** par sous-région, par région, ou pour la province de Québec selon que l'inscription est à caractère sous-régional, régional ou provincial.

Pour savoir si l'inscription est à caractère sous-régional, régional ou provincial, bien vouloir vous référer au « **Guide d'inscription** » approprié.

Le fournisseur doit également remplir le(s) formulaire(s) d'inscription approprié(s) afin d'y choisir la(les) spécialité(s) dans laquelle (lesquelles) il désire s'inscrire. Voici la liste des formulaires disponibles :

- Services professionnels liés à la CONSTRUCTION, AUX SCIENCES PHYSIQUES ET À L'INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX (2);
- ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT (6);
- AGENCES DE VOYAGES (7).

Lorsque le fournisseur s'inscrit en « Services professionnels (formulaire 2) » ou pour les « Agences de voyages (formulaire 7) », il doit également remplir un formulaire 5 « Déclaration d'expérience » pour chacune des ressources qui lui permet de se qualifier.

Expédier l'original du formulaire et, s'il y a lieu, les autres documents requis à l'adresse suivante :

Gouvernement du Québec
Secrétariat du Conseil du trésor
Fichier des fournisseurs du gouvernement
Édifice H
875, Grande Allée Est, Section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (418) 643-8463.
Sans frais pour l'extérieur de la région de Québec : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613.

EXPLICATIONS

Immatriculation à l'Inspecteur général des Institutions financières (IGIF)

À moins d'être une personne qui fait affaire sous son propre nom ou une société professionnelle non assujettie à la loi de l'Inspecteur général des Institutions financières (IGIF), toute entreprise, ou chacune des succursales, qui désire s'inscrire au Fichier doit, préalablement, être enregistrée à l'IGIF.

Malgré ce qui précède, une personne ou une société *professionnelle*, non assujettie à la loi, peut s'y enregistrer volontairement dans le but de ne posséder qu'un seul « Numéro d'entreprise du Québec » qui servira à l'identifier partout auprès de l'appareil gouvernemental québécois (*Numéro unique*).

Lignes 1 et 2 : Nom de « l'Entité juridique » et Nom de la « Raison sociale »

Le nom de l'entité juridique doit correspondre au nom légal utilisé pour contracter, alors que la raison sociale (*si vous en possédez une*) peut correspondre à la dénomination sous laquelle vous faites votre publicité.

S'il s'agit d'un regroupement d'entreprises, chacune des composantes doit être identifiée dans cette rubrique.

Ligne 3 : Adresse commerciale de l'établissement que vous inscrivez

Cette adresse est celle du lieu où vous exercez vos activités de façon **permanente** ; c'est-à-dire, un lieu clairement identifié à votre nom et accessible durant les heures normales de bureau.

SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONSTRUCTION, AUX SCIENCES
PHYSIQUES ET À L'INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

☐ Nouvelle inscription

OU

☐ Modification au dossier :
Indiquer votre numéro de
fournisseur au fichier

Espace réservé au fichier

« Chaque personne qualifiant une spécialité doit remplir un formulaire 5 « Déclaration d'expérience » et satisfaire aux conditions liées à la ressource permanente identifiées au « Guide de déclaration d'expérience ».

A Spécialités

B Niveaux de contrats –Type de traitement
(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus
---------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------

CATÉGORIE : GÉNIE FORESTIER

11033 Inventaire forestier Travaux relatifs à la connaissance des stocks forestiers et consistant plus spécifiquement à la confection des plans de sondage et de tous les types de placettes d'échantillonnage, à la classification des tiges, à l'étude d'arbres et à la compilation des données qualitatives et quantitatives.	1 ☐ (P)	2 ☐ (P)	3 ☐ (P)
11034 Photo-interprétation forestière Travaux liés à la classification et à la caractérisation des territoires forestiers au moyen de photographies aériennes ainsi que la cartographie des informations, l'estimation des superficies et la saisie de ces données.	1 ☐ (P)	2 ☐ (P)	3 ☐ (P)
11036 Écologie forestière Travaux liés à la connaissance et la classification écologiques des territoires forestiers par l'établissement des liens entre les variables physiques du milieu et la végétation incluant la délimitation des régions et districts écologiques et la classification des types de végétation.	1 ☐ (P)	2 ☐ (P)	3 ☐ (P)

A Spécialités

B Niveaux de contrats –Type de traitement
(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ 199 999 \$	200 000 \$ et plus
---------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------

CATÉGORIE : GÉNIE MÉCANIQUE ET
ÉLECTRIQUE

11103 Génie mécanique et électrique du bâtiment Services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction et services spéciaux relatifs à la mécanique et à l'électricité du bâtiment tels qu'en climatisation, ventilation, plomberie, chauffage, électricité, éclairage extérieur et autres systèmes électro-mécaniques.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
	Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐			

CATÉGORIE : GÉNIE CIVIL

11120 Génie civil du bâtiment Services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction et services spéciaux relatifs à la structure et aux fondations du bâtiment et autres travaux de génie liés à l'aménagement extérieur.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
	Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐			

A Spécialités

B Niveaux de contrats –Type de traitement
(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus
---------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------

11121 Ingénierie des ponts Services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction et services spéciaux en regard de l'évaluation de structure, du renforcement, de l'entretien et de la conception de ponts et de viaducs.	1 ☐ (R)	2 ☐ (R)	3 ☐ (R)
	Nom de l'ingénieur qualifiant : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐		

* Type de traitement: (P) Provincial - (R) Régional - (SR) Sous-régional (Voir Annexe 2A ci-jointe)

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ 199 999 \$	200 000 \$ et plus
11125 Génie routier Services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction et services spéciaux relatifs aux routes.	1 ☐ (SR) 2 ☐ (SR) 3 ☐ (SR) ☐ (R)			
Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11128 Génie sanitaire Services consultatifs, études préparatoires, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction et services spéciaux en aqueducs, égouts, purification d'eaux potables et assainissement des eaux usées.	1 ☐ (SR) 2 ☐ (SR) 3 ☐ (SR) ☐ (R)			

CATÉGORIE : ARPENTAGE

11351 Arpentage foncier Relevés et autres mesures intégrées ainsi que les études, opérations et expertises exécutées pour des fins de connaissance ou de gestion ou de délimitation de la propriété foncière.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (P)
--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus
11352 Rénovation et révision cadastrale Recherches sur le droit de propriété, captage de données terrain par méthode topométrique, photogrammétrique ou cartométrique; analyse de données (titres, cadastre, occupation); confection de documents cadastraux à être officialisés au ministère de l'Énergie et des Ressources et déposés aux bureaux d'enregistrement.	1 ☐ (SR) 2 ☐ (SR) 3 ☐ (SR)		

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ 199 999 \$	200 000 \$ et plus
11360 Localisation par satellites Établissement de repères géodésiques (planimétriques ou altimétriques) et localisation de points de contrôle photogrammétrique ou autres points de détails à partir de signaux émis par les satellites du système GPS (Global Positionning System).	1 ☐ (SR) 2 ☐ (SR) 3 ☐ (SR) ☐ (P)			

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus
11378 Cartographie à moyenne échelle Production, à partir de photographies aériennes verticales ou d'images satellites, de documents cartographiques à l'échelle de représentation 1:10000 et 1:20000. Une demande à cette spécialité peut inclure des levés géodésiques et de la photographie aérienne verticale.	1 ☐ (P) 2 ☐ (P) 3 ☐ (P)		
Je déclare respecter les particularités énumérées à la section « Conditions d'inscription » :			
Oui : ☐ _____ Initiales			

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ 199 999 \$	200 000 \$ et plus
---------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------

CATÉGORIE : ARCHITECTURE

11431 Architecture Services consultatifs, études préparatoires, concept architectural, plans et devis préliminaires et définitifs, services durant la construction, services spéciaux relatifs à la construction, à l'agrandissement, à la reconstruction, à la rénovation ou à la modification d'un édifice.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------

A

Spécialités

B

Niveaux de contrats –Type de traitement

(Cocher tous les niveaux désirés)

Numéro - Nom - Définition	25 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ 199 999 \$	200 000 \$ et plus
CATÉGORIE : L'INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX				
11245 Vérification de la qualité du béton de ciment Vérification de la formule de mélange, des propriétés du béton de ciment, de sa mise en place et de préparation des surfaces.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11246 Vérification de la qualité des sols Vérification de la nature et des propriétés physiques des sols ainsi que de leur mise en place (essais de compacité).	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11249 Reconnaissance des sols (études pédologiques) Détermination des caractéristiques générales, physiques et hydrauliques des sols au moyen de sondages et d'essais exécutés en place ou en laboratoire pour identifier les sols le long d'un tracé.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11250 Mécanique des sols Détermination des caractéristiques physiques, mécaniques et hydrauliques des sols au moyen de sondages, d'essais en place et d'essais de laboratoires aux fins de permettre la conception et/ou le dimensionnement des ouvrages.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11251 Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment Détermination des caractéristiques physiques mécaniques et hydrauliques des sols au moyen de sondages, d'essais en place et d'essais de laboratoire aux fins de permettre la conception et/ou le dimensionnement des ouvrages; vérification de la nature et des propriétés physiques des sols ainsi que de leur mise en place (essais de compacité) et/ou vérification de la formule de mélange, des propriétés de béton de ciment, de sa mise en place et de la préparation des surfaces.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11262 Vérification de la qualité du béton bitumineux Vérification avant et en production de la formule de mélange, vérification des propriétés des enrobés bitumineux, de leur compacité, de leur mise en place, de la préparation des surfaces à recouvrir, ainsi que des divers procédés de construction liés à l'utilisation des bitumes.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11268 Inventaire structural des chaussées Exécution de relevés et d'essais généralement non destructifs pour servir dans la préparation des programmes d'entretien et de remise en état des chaussées. Ces travaux consistent en des relevés de profilométrie, des relevés de portance et des relevés visuels, ces derniers visant à évaluer la qualité du drainage de même que l'étendue et la sévérité de divers types de dégradation telles que fissures, distorsions, ornières, etc.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				
11269 Mécanique des chaussées Les travaux effectués dans le cadre de cette spécialité englobent les étapes suivantes : - élaboration d'un programme de travail décrivant la marche qu'on entend suivre, précisant le type, le nombre et le but des essais envisagés; - évaluation structurale de la chaussée étudiée au moyen d'essais de portance dynamiques ou statiques, de forages, d'essais en laboratoire et de relevés visuels; - rédaction d'un rapport relatant les résultats obtenus et proposant un ou plusieurs modes possibles de remise en état.	1 ☐ (SR)	2 ☐ (SR)	3 ☐ (SR)	☐ (R)
Nom de l'ingénieur proposé : Certificat ISO 9001:2000, Copie jointe ☐				

C Déclaration

Je, soussigné-e, déclare être dûment autorisé-e à signer pour et au nom du fournisseur. Après avoir lu et pris connaissance de toute la documentation qui m'est fournie, en relation avec cette inscription, j'atteste que les renseignements contenus dans tous les documents concernant l'inscription de l'entreprise que je représente sont conformes à la vérité, sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante de l'annulation du fournisseur du Fichier des fournisseurs du gouvernement et une cause suffisante de sanction. J'accepte que l'accès à la liste des fournisseurs inscrits au Fichier soit donné.

De plus, j'autorise le Fichier des fournisseurs à avoir accès, en tout temps, à nos installations afin de s'assurer que les exigences du fichier sont respectées.

Nom	Signature	Fonction	Date		
En caractère d'imprimerie			Année	Mois	Jour

Fournisseur

Entité juridique, raison sociale de l'employeur		Ind. rég.	Téléphone
Adresse commerciale de l'employeur N° rue		Ville	Code postal

SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONSTRUCTION, AUX SCIENCES PHYSIQUES ET À L'INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

1. INSTRUCTIONS

- 1.1 Remplir toutes les sections du formulaire d'inscription 2 et le signer.
- 1.2 Expédier l'original du formulaire et, s'il y a lieu, les autres documents requis à l'adresse suivante :
Gouvernement du Québec
Secrétariat du Conseil du trésor
Fichier des fournisseurs du gouvernement
Édifice H
875, Grande Allée Est, Section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8
- 1.3 A la fin du processus d'inscription, un document intitulé « État du dossier » est expédié au fournisseur, lui confirmant les spécialités et les niveaux de contrats dans lesquels il est inscrit et le nom de sa sous-région (MRC).

Sur cet « État du dossier », le fournisseur se voit également attribuer un numéro de fournisseur qui facilitera ses communications avec le fichier.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (418) 643-8463. Sans frais pour l'extérieur de la région de Québec : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613.
- 1.4 Les conditions de qualification pour un niveau supérieur permettent aux fournisseurs de s'inscrire aux niveaux inférieurs.
- 1.5 **Cocher** à la section B **chacun des niveaux de contrats** désirés et préciser (lorsque requis) le nom des ressources permanentes qualifiant ces spécialités à l'endroit indiqué.

- 1.6 Chaque ressource permanente qualifiant une ou plusieurs spécialités, doit remplir le formulaire 5 « Déclaration d'expérience ».

2. TYPE DE TRAITEMENT

- 2.1 Pour les spécialités soumises à un traitement **provincial (P)**, le fournisseur peut inscrire un seul établissement.
- 2.2 Pour les spécialités soumises à un traitement **régional (R)**, le fournisseur peut inscrire un seul établissement par région.
- 2.3 Pour les spécialités soumises à un traitement **sous-régional (SR)**, le fournisseur peut inscrire un seul établissement par sous-région.
- 2.4 Pour connaître le type de traitement, voir ANNEXE 2A ci-jointe.

3. NIVEAUX DE CONTRATS

Les niveaux de contrats selon lesquels les fournisseurs peuvent être inscrits dans les différentes spécialités sont les suivants :

Niveau 1, lorsque le montant estimé du contrat est de 25 000 \$ ou plus mais inférieur à 50 000 \$;

Niveau 2, lorsque le montant estimé du contrat est de 50 000 \$ ou plus mais inférieur à 100 000 \$;

Niveau 3, lorsque le montant estimé du contrat est de 100 000 \$ ou plus.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1° Seuls peuvent être inscrits au Fichier, les fournisseurs qui ont un établissement au Québec.
- 2° Lorsque des exigences relatives au personnel sont précisées, seules des ressources permanentes, à l'emploi du fournisseur depuis au moins deux mois, peuvent servir à le qualifier.
- 3° Lorsqu'il est précisé qu'un fournisseur doit, pour s'inscrire dans une spécialité et à un niveau donnés, être titulaire d'un certificat d'enregistrement conforme à une norme ISO, il devra fournir, avec ses formulaires d'inscription, une copie dudit certificat spécifiant l'adresse de l'établissement et le champ d'application de celui-ci.
- 4° Pour demeurer inscrit au Fichier un fournisseur doit, en tout temps, satisfaire aux conditions prévalant lors de son inscription.
- 5° Répondre aux conditions particulières qui suivent, selon la catégorie, la spécialité et le niveau.

CATÉGORIE GÉNIE FORESTIER

SPÉCIALITÉS « INVENTAIRE FORESTIER »	11033
« PHOTO-INTERPRÉTATION FORESTIÈRE »	11034
« ÉCOLOGIE FORESTIÈRE »	11036
1° Pour un contrat de niveau 1, avoir à son emploi au moins un (1) ingénieur forestier possédant un minimum de deux (2) ans d'expérience dans la spécialité.	
2° Pour un contrat de niveau 2, avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs forestiers, dont l'un possède un minimum de quatre (4) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre, un minimum de deux (2) ans d'expérience dans la catégorie.	
3° Pour un contrat de niveau 3, avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs forestiers, dont l'un possède un minimum de six (6) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre, un minimum de deux (2) ans d'expérience dans la spécialité.	

CATÉGORIE GÉNIE

SPÉCIALITÉ « GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT »		11103
1°	Pour un contrat de niveau 1 , avoir à son emploi au moins un (1) ingénieur possédant au moins six (6) ans d'expérience dans la spécialité ou deux (2) ingénieurs qui ont accumulé conjointement au moins six (6) ans d'expérience dans la spécialité. De plus, cette expérience doit comprendre au moins deux (2) ans en génie mécanique du bâtiment et deux (2) ans en génie électrique du bâtiment, chacune de ces expériences minimales ne pouvant être obtenue en additionnant l'expérience de deux (2) personnes.	
2°	Pour un contrat de niveau 2 , avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs qui ont accumulé conjointement au moins dix (10) ans d'expérience dans la spécialité, dont l'un possède un minimum de trois (3) ans d'expérience en génie mécanique du bâtiment, et l'autre, un minimum de trois (3) ans en génie électrique du bâtiment. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
3°	Pour un contrat de niveau 3 , avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs qui ont accumulé conjointement au moins seize (16) ans d'expérience dans la spécialité, dont l'un possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience en génie mécanique du bâtiment, et l'autre, un minimum de cinq (5) ans en génie électrique du bâtiment. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
SPÉCIALITÉ « GÉNIE CIVIL DU BÂTIMENT »		11120
1°	Pour un contrat de niveau 1 , avoir à son emploi au moins un (1) ingénieur possédant un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la spécialité.	
2°	Pour un contrat de niveau 2 , avoir à son emploi soit deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre un minimum de deux (2) ans d'expérience en génie civil, soit, un (1) ingénieur et un (1) technicien possédant chacun un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
3°	Pour un contrat de niveau 3 , avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de huit (8) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre, un minimum de trois (3) ans d'expérience en génie civil. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
SPÉCIALITÉ « INGÉNIERIE DES PONTS »		11121
Pour être inscrit au niveau 1, 2 ou 3, un fournisseur doit - Oeuvrer dans la spécialité pour laquelle il s'inscrit. - Avoir à son emploi un ingénieur, celui-ci doit remplir le formulaire 5 « déclaration d'expérience », et la partie E doit être remplie par le fournisseur. - Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.		
SPÉCIALITÉ « GÉNIE ROUTIER »		11125
1°	Pour un contrat de niveau 1 , avoir à son emploi au moins un (1) ingénieur possédant un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la spécialité. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
2°	Pour un contrat de niveau 2 , avoir à son emploi soit deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre un minimum de deux (2) ans d'expérience en génie civil, soit, un (1) ingénieur et un (1) technicien possédant chacun un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
3°	Pour un contrat de niveau 3 , avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de huit (8) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre, un minimum de trois (3) ans d'expérience en génie civil. Être titulaire d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme ISO 9001:2000.	
SPÉCIALITÉ « GÉNIE SANITAIRE »		11128
1°	Pour un contrat de niveau 1 , avoir à son emploi au moins un (1) ingénieur possédant un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la spécialité.	
2°	Pour un contrat de niveau 2 , avoir à son emploi soit deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre un minimum de deux (2) ans d'expérience en génie civil, soit, un (1) ingénieur et un (1) technicien possédant chacun un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité.	
3°	Pour un contrat de niveau 3 , avoir à son emploi au moins deux (2) ingénieurs, dont l'un possède un minimum de huit (8) ans d'expérience dans la spécialité, et l'autre, un minimum de trois (3) ans d'expérience en génie civil.	

CATÉGORIE ARPENTAGE

SPÉCIALITÉS « ARPENTAGE FONCIER »	11351
« RÉNOVATION ET RÉVISION CADASTRALE »	11352
1° Pour un contrat de niveau 1, avoir à son emploi au moins un (1) arpenteur-géomètre possédant un minimum de deux (2) ans d'expérience dans la spécialité. 2° Pour un contrat de niveau 2, avoir à son emploi au moins un (1) arpenteur-géomètre possédant un minimum de quatre (4) ans d'expérience dans la spécialité. 3° Pour un contrat de niveau 3, avoir à son emploi au moins un (1) arpenteur-géomètre possédant un minimum de six (6) ans d'expérience dans la spécialité. Un fournisseur qui satisfait aux conditions d'inscription dans la spécialité « arpentage foncier » peut, à sa demande, être inscrit dans la spécialité « rénovation et révision cadastrale » et réciproquement.	
SPÉCIALITÉ « LOCALISATION PAR SATELLITES »	11360
1° Pour un contrat de niveau 1, avoir à son emploi au moins un arpenteur-géomètre possédant un minimum de deux (2) ans d'expérience en arpentage. 2° Pour un contrat de niveau 2, avoir à son emploi au moins un (1) arpenteur-géomètre possédant un minimum de quatre (4) ans d'expérience en arpentage, dont trois (3) mois d'expérience en localisation par satellites. 3° Pour un contrat de niveau 3, avoir à son emploi au moins un (1) arpenteur-géomètre possédant un minimum de six (6) ans d'expérience en arpentage, dont trois (3) mois d'expérience en localisation de satellites.	
SPÉCIALITÉ « CARTOGRAPHIE À MOYENNE ÉCHELLE »	11378
Satisfaire aux conditions d'inscription en arpentage foncier et 1° Être propriétaire ou locataire à long terme d'un stéréorestituteur de 2^{ème} ordre ou d'un système d'imagerie électronique de précision équivalente. 2° Avoir réussi le test de qualification du ministère des Ressources naturelles consistant en la réalisation complète d'une partie d'un feuillet cartographique à moyenne échelle, lesquels travaux doivent respecter les « Normes de production cartographique numérique à l'échelle 1:20 000 » du ministère des Ressources naturelles et être réalisés à l'intérieur d'une période de six (6) semaines. 3° Ne pas avoir échoué le test ci-haut mentionné au cours des douze (12) mois précédant sa demande d'inscription. NOTE : Pour plus d'informations concernant ce test, contacter le service de la cartographie du ministère des Ressources naturelles.	

CATÉGORIE ARCHITECTURE

11431

1° Pour un contrat de niveau 1, avoir à son emploi au moins un (1) architecte possédant un minimum de deux ans et demi (2.5) d'expérience dans la spécialité. 2° Pour un contrat de niveau 2, avoir à son emploi au moins un (1) architecte possédant un minimum de quatre ans et demi (4.5) d'expérience dans la spécialité et un (1) autre architecte ou, à défaut, un (1) technicien possédant un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la spécialité. 3° Pour un contrat de niveau 3, avoir à son emploi au moins deux (2) architectes, dont l'un possède un minimum de sept ans et demi (7.5) d'expérience dans la spécialité.	
---	--

CATÉGORIE : L’INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

SPÉCIALITÉS « VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT »	11245
« VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES SOLS »	11246
« RECONNAISSANCE DES SOLS (ÉTUDE PÉDOLOGIQUES) »	11249
« MÉCANIQUE DES SOLS »	11250
« MÉCANIQUE DES SOLS ET VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES SOLS »	11251
« VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DU BÉTON BITUMINEUX »	11262
« INVENTAIRE STRUCTURAL DES CHAUSSÉES »	11268
« MÉCANIQUE DES CHAUSSÉES »	11269
Pour être inscrit dans l'une ou l'autre des spécialités mentionnées dans ce formulaire, un fournisseur doit répondre aux critères d'admissibilité suivants : 1° Pour être inscrit au niveau 1, 2 ou 3, dans l'une ou l'autre des spécialités prévues dans la catégorie « ingénierie des sols et des matériaux », un fournisseur doit être titulaire et fournir copie d'un certificat d'enregistrement délivré par un registraire accrédité par le Conseil canadien des normes ou par un organisme d'accréditation reconnu par celui-ci, à l'effet qu'il possède un système qualité couvrant le domaine visé par la spécialité en cause, conforme à la norme « ISO 9001:2000 ». 2° Et avoir à son emploi un ingénieur, celui-ci doit remplir le formulaire 5 « déclaration d'expérience », et la partie E doit être remplie par le fournisseur. 3° Le fournisseur doit œuvrer dans la spécialité pour laquelle il s'inscrit.	

Répertoire des spécialités
Fichier des fournisseurs du gouvernement

			Type de traitement
<u>SERVICES PROFESSIONNELS</u>			
Catégorie : Génie forestier			
Spécialités :	11033	Inventaire forestier	Provincial
	11034	Photo-interprétation forestière	Provincial
	11036	Écologie forestière	Provincial
Catégorie : Génie mécanique et électrique			
Spécialité :	11103	Génie mécanique et électrique du bâtiment	Sous-régional
Spécialité :	11113	Génie mécanique et électrique du bâtiment	Régional
Catégorie : Génie civil			
Spécialités :	11120	Génie civil du bâtiment	Sous-régional
	11131	Génie civil du bâtiment	Régional
	11121	Ingénierie des ponts	Régional
	11125	Génie routier	Sous-régional
	11135	Génie routier	Régional
	11128	Génie sanitaire	Sous-régional
	11138	Génie sanitaire	Régional
Catégorie : Ingénierie des sols et des matériaux			
Spécialités :	11245	Vérification de la qualité du béton de ciment	Sous-régional
	11255	Vérification de la qualité du béton de ciment	Régional
	11246	Vérification de la qualité des sols	Sous-régional
	11256	Vérification de la qualité des sols	Régional
	11249	Reconnaissance des sols (études pédologiques)	Sous-régional
	11259	Reconnaissance des sols (études pédologiques)	Régional
	11250	Mécanique des sols	Sous-régional
	11260	Mécanique des sols	Régional
	11251	Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment	Sous-régional
	11261	Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment	Régional
	11262	Vérification de la qualité du béton bitumineux	Sous-régional
	11272	Vérification de la qualité du béton bitumineux	Régional
	11268	Inventaire structural des chaussées	Sous-régional
	11278	Inventaire structural des chaussées	Régional
	11269	Mécanique des chaussées	Sous-régional
	11279	Mécanique des chaussées	Régional
Catégorie : Arpentage			
Spécialités :	11351	Arpentage foncier	Sous-régional
	11361	Arpentage foncier	Provincial
	11352	Rénovation et révision cadastrale	Sous-régional
	11360	Localisation par satellites	Sous-régional
	11370	Localisation par satellites	Provincial
	11378	Cartographie à moyenne échelle	Provincial
Catégorie : Architecture			
Spécialité :	11431	Architecture	Sous-régional
	11434	Architecture	Régional

A 1- Identification de la ressource permanente

Nom		Prénom(s)		Date de naissance		
				Année	Mois	Jour
Adresse du domicile (Numéro, rue)		Ville		Code postal		Ind.rég.
						Tél. (domicile)

2- Scolarité

Université, collège ou autres (spécifier)	Province du Canada ou pays	Diplôme obtenu	Mois	Année

3- Identification de l'employeur
(Remplir même si vous êtes travailleur autonome)

Nom de l'employeur (Fournisseur)		Espace réservé au fichier N°
Adresse commerciale de l'employeur (Numéro, rue)		Ville
Consacrez-vous au moins 75 % de votre temps de travail et un minimum de 1 100 heures/année à l'établissement de l'employeur ci-haut mentionné ?		☐ Oui ☐ Non
Durée de la période de travail chez l'employeur à l'adresse de cet établissement		_____ ans _____ mois.

4- Ordre professionnel (s'il y a lieu)

Nom	Date d'admission	Année	Mois
Nom	Date d'admission	Année	Mois
Pour les ingénieurs, indiquer la date de plein droit d'exercice reconnue par l'O.I.Q.		Année	Mois

B Expérience de travail

Déclarer toutes vos expériences y compris celle de votre emploi actuel.			
Nom de l'employeur		Fonction	Énumération des principaux projets réalisés
1.			
DU		AU	
_____/_____ (An) (Mois)		_____/_____ (An) (Mois)	
2.			
DU		AU	
_____/_____ (An) (Mois)		_____/_____ (An) (Mois)	
3.			
DU		AU	
_____/_____ (An) (Mois)		_____/_____ (An) (Mois)	
4.			
DU		AU	
_____/_____ (An) (Mois)		_____/_____ (An) (Mois)	
5.			
DU		AU	
_____/_____ (An) (Mois)		_____/_____ (An) (Mois)	

B Expérience de travail (suite)

Nom de l'employeur		Fonction	Énumération des principaux projets réalisés
6.			
DU	AU		
/	/		
(An) (Mois)	(An) (Mois)		
7.			
DU	AU		
/	/		
(An) (Mois)	(An) (Mois)		
8.			
DU	AU		
/	/		
(An) (Mois)	(An) (Mois)		
9.			
DU	AU		
/	/		
(An) (Mois)	(An) (Mois)		

C Remplir le tableau suivant en répartissant par spécialité le nombre de mois d'expérience déclarés à la section B. Pour une année civile, un maximum de douze mois peut être reconnu dans l'ensemble des spécialités

Numéro de la spécialité	Nom de la spécialité	Nombre de mois d'expérience	Espace réservé au Fichier

D Déclaration de la ressource permanente

1) Je certifie que mon expérience est telle que décrite ci-haut et que cette déclaration ne pourra être modifiée qu'en ajoutant de l'expérience à celle déjà déclarée.

2) Je confirme que les renseignements contenus dans cette déclaration d'expérience sont conformes à la vérité sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante du rejet de ma candidature pour qualifier ce fournisseur et lui entraîner l'application d'une mesure de sanction.

Signature	Fonction	Date		
		Année	Mois	Jour

E Déclaration du fournisseur

Je soussigné-e déclare être dûment autorisé-e à signer pour et au nom du fournisseur. Je confirme que le professionnel, identifié précédemment, constitue une ressource permanente au sens du point A du Guide de la présente déclaration, sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante de l'annulation de l'inscription du fournisseur au Fichier et une cause suffisante de sanction.

Signature	Fonction	Date		
		Année	Mois	Jour



LE FORMULAIRE 5 « DÉCLARATION D'EXPÉRIENCE » DOIT ÊTRE REMPLI ET SIGNÉ PAR CHAQUE PERSONNE SERVANT À QUALIFIER LE FOURNISSEUR ET ÊTRE CONTRESIGNÉ PAR LE FOURNISSEUR OU SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ.

NOTE : Il est inutile de nous transmettre un plus grand nombre de formulaires 5 « déclaration d'expérience » que le nombre de personnes requises pour vous qualifier.

Expédier l'original du formulaire et, s'il y a lieu, les autres documents requis à l'adresse suivante :

Gouvernement du Québec
Secrétariat du Conseil du trésor
Service du fichier des fournisseurs du gouvernement
Édifice H
875, Grande Allée Est, Section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (418) 643-8463. Sans frais pour l'extérieur de la région de Québec : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613.

A. RESSOURCE PERMANENTE

1. Chaque ressource proposée par le fournisseur pour le qualifier dans une spécialité doit être une ressource permanente du fournisseur, c'est-à-dire être une personne qui, sur une base annuelle, consacre au fournisseur au moins 75 % de son temps de travail et un minimum de 1 100 heures. NOTE : L'inscription au Fichier peut être à caractère sous-régional, régional ou provincial. Un symbole : SR ou R ou P pertinent apparaît entre parenthèses sur le formulaire d'inscription approprié et ce, à la droite du titre de chacune des spécialités ; il vous permettra de faire le lien.	2. Lorsqu'une personne qui a été proposée afin de qualifier le fournisseur ne constitue plus une ressource permanente de ce fournisseur, le Fichier doit en être informé. 3. Chaque personne proposée doit être domiciliée au Québec. De plus, elle doit être au service du fournisseur, à l'établissement, depuis au moins deux mois, sauf pour les spécialités des services relatifs aux voyages.
--	---

ATTENTION : Les curriculum vitae ne peuvent remplacer ce formulaire.

B. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL RECONNUE

1. Lorsque les ressources permanentes exigées sont : - des architectes, des arpenteurs-géomètres, des ingénieurs ou des ingénieurs-forestiers, l'expérience reconnue est celle acquise après l'obtention du plein droit d'exercice au Québec; - des professionnels, l'expérience reconnue est celle acquise après l'obtention d'un baccalauréat délivré par une université québécoise; - des techniciens, l'expérience reconnue est celle acquise après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) délivré par un collège québécois.	2. Si le diplôme exigé a été obtenu à l'extérieur du Québec, il faut fournir une copie de l'attestation d'équivalence obtenue du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ou d'une institution d'enseignement québécoise de niveau équivalent, afin que l'expérience acquise soit reconnue. 3. L'absence du diplôme exigé pourra être compensée en retranchant deux années d'expérience déclarée dans le domaine d'activité visé, par année d'études manquante. 4. L'expérience antérieurement déclarée au Fichier doit être inscrite de nouveau sur cette Déclaration d'expérience.
---	---

(Mis à jour le 12 novembre 2001)

Groupe : Construction et sciences physiques

Spécialités : 11033 Inventaire forestier
11034 Photo-interprétation forestière
11036 Écologie forestière

Spécialité : 11103 Génie mécanique et électrique du bâtiment

Spécialités : 11120 Génie civil du bâtiment
11121 Ingénierie des ponts
11125 Génie routier
11128 Génie sanitaire

Spécialités :

- 11245 Vérification de la qualité du béton de ciment
- 11246 Vérification de la qualité des sols
- 11249 Reconnaissance des sols (études pédologiques)
- 11250 Mécanique des sols
- 11251 Mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment
- 11262 Vérification de la qualité du béton bitumineux
- 11268 Inventaire structural des chaussées
- 11269 Mécanique des chaussées

Spécialités :

- 11351 Arpentage foncier
- 11352 Rénovation et révision cadastrale
- 11360 Localisation par satellites
- 11378 Cartographie à moyenne échelle

Spécialité : 11431 Architecture

Groupe : Déneigement

Spécialité : 50001 Déneigement de routes

Spécialités : 40001 Voyages au Canada
40050 Voyages vers d'autres destinations que le Canada

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

À propos d'ISO

Au cours des dernières années, l'administration québécoise a fait siens les concepts de qualité totale, d'implantation de la qualité, d'amélioration continue de la qualité et de partage des connaissances en matière d'assurance de la qualité.

L'administration québécoise a mis en place un plan d'action qui permettra de s'assurer que les fournisseurs du gouvernement du Québec rencontrent toutes ses exigences en matière de qualité et d'aider les fournisseurs québécois à être plus compétitifs sur les marchés national et international.

Ce plan d'action prévoit notamment que, dans certaines spécialités, l'enregistrement d'un système qualité conforme aux normes de la série ISO 9000, sera exigé des fournisseurs désirant faire affaire avec le gouvernement.

De façon plus précise, les fournisseurs de biens et de services devront posséder et avoir fait enregistrer un système qualité répondant aux normes de la série ISO 9000 selon le [tableau](#) établi par les responsables du Service de la réglementation en biens et services dont voici les coordonnées :

Service de la réglementation en biens et services
Direction des politiques de marchés publics
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-5
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 644-3421
Télécopieur : (418) 643-2987
Courriel : reglementation@sct.gouv.qc.ca

▲ [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

La transition ISO 9000 vers ISO 9001 : 2000

Depuis 1995, le gouvernement du Québec, par la réglementation sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, exige que le système qualité de ses fournisseurs, dans certains domaines stratégiques, soit enregistré auprès d'un organisme dûment accrédité. Cette exigence vise principalement à obtenir, dans une mesure raisonnable, l'assurance que les fournisseurs du gouvernement du Québec répondent à toutes les exigences des contrats gouvernementaux et à aider les fournisseurs québécois à être plus compétitifs sur les marchés national et international.

Le 15 décembre 2000, de nouvelles normes ISO 9000 ont été adoptées et une règle internationale a été établie par le Forum international de l'accréditation (IAF), l'organisme international chargé de la reconnaissance des certificats d'enregistrement des systèmes qualité. La règle concerne l'enregistrement des systèmes qualité. Elle énonce notamment que :

- ISO 9001 : 2000 annule et remplace les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 ;
- La durée maximale de validité des certificats délivrés selon les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 sera de trois ans, à partir du 15 décembre 2000 ;
- Les organismes d'enregistrement membres du programme international de reconnaissance des certificats ISO 9000 sont tenus de se conformer à cette règle et d'inciter leurs clients à réaliser la migration vers la nouvelle norme.

Dans le respect de cette règle, depuis le **15 décembre 2003**, seule la norme ISO 9001 : 2000 est maintenant retenue par le gouvernement du Québec pour répondre à ces exigences à l'égard de la validité des certificats ISO 9000. Il est donc primordial pour un fournisseur de s'y conformer s'il souhaite maintenir des liens contractuels avec l'Administration.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Les exigences

Liste des spécialités visées et des normes exigées selon les secteurs d'activités :

- [Approvisionnement](#)
- [Construction](#)
- [Services auxiliaires](#)
- [Services professionnels](#)

▲ [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIREs](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec



© Gouvernement du Québec, 2002

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Déjà paru dans l'Info-marchés publics

- [Avis aux fournisseurs du gouvernement du Québec - Volume 4, numéro 5, été 2002](#)
- [Exigences contractuelles en matière d'assurance de la qualité - Volume 3, numéro 4, été 2001](#)
- [Exigences des normes ISO 9000 dans le domaine de la construction – Volume 2, numéro 1, février 2000](#)
- [Ajouts d'exigences de normes ISO dans le domaine de la construction – Volume 1, numéro 4, septembre 1999](#)

Des liens utiles

- Association canadienne de normalisation (www.csa-intl.org/onlinestore)
- BNQ (www.criq.qc.ca/bnq)
- CIEC (www.constructo.ca)
- Conseil canadien des normes (www.ccn.ca)
- Forum international de l'accréditation (www.iaf.nu)
- ISO (www.iso.ch/iso/fr/isoonline.frontpage)
- SEAO (www.seao.ca)
- Mouvement québécois de la qualité (www.qualite.qc.ca)
- Portail ISO Québec (www.isoquebec.ca)
- World Preferred Registry (www.worldpreferred.com)

▲ [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Questions et réponses

« ISO 9000 est-elle une série de normes associées aux spécifications d'un produit? »

ISO n'est pas une norme de produit ; elle couvre des éléments de gestion et d'assurance qualité liés au système qualité de l'organisation.

« ISO 9000 est un sujet à la mode dont on n'entendra plus du tout parler dans peu de temps... »

C'est faux! Cette série de normes est désormais exigée par les gouvernements et les grands donneurs d'ordre (ex. Hydro-Québec, Bombardier, IBM, Prévost Car inc., Pratt & Withney, etc.) à certains de leurs fournisseurs; la plupart s'entendent d'ailleurs pour l'étendre à la majorité de leurs fournisseurs dans un avenir rapproché.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux entreprises? »

L'adoption généralisée des normes internationales signifie que les fournisseurs peuvent fonder l'élaboration de leurs produits et services sur des documents de référence qui ont une large reconnaissance.

« Les normes ISO ne sont pas gratuites. Pourquoi? »

L'élaboration, la publication et la diffusion des normes ISO sont onéreuses. Il faut par conséquent trouver de l'argent pour les financer. Le système en vigueur qui demande aux utilisateurs de payer pour les normes qu'ils utilisent permet non seulement de contribuer au soutien du processus d'élaboration.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux clients? »

Pour les clients, la comptabilité des techniques au plan mondial, gage de produits et services fondés sur des normes internationales, leur procure un éventail d'offres plus large et leur permet de bénéficier de l'effet de la concurrence entre fournisseurs.

« Combien coûte l'implantation de la norme ISO 9000? »

Il est difficile de déterminer un prix, car plusieurs facteurs doivent être considérés. La taille de l'entreprise, l'utilisation de ressources externes ou non, le marché (l'offre et la demande dans le domaine de la certification) sont des facteurs qui influenceront le prix. Vous devez magasiner afin de trouver les entreprises qui pourront le mieux répondre à vos besoins.

Source : Site Internet ISO et Secrétariat du Conseil du trésor



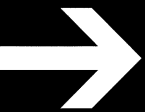


ISO 9000

Des normes de systèmes de management de la qualité



Le gouvernement du Québec
et les normes ISO 9000,
une plus-value contractuelle



ISO 9000

Des normes de systèmes de management de la qualité

Le gouvernement du Québec
et les normes ISO 9000
une plus-value contractuelle

Rédaction

Sous-secrétariat aux marchés publics

Édition

Direction des communications

Dépôt légal – 4^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-39923-4

Octobre 2002

Table des matières

Les normes ISO 9000 au Québec : une histoire	4
Qu'est-ce que l'ISO?	4
Pourquoi les normes ISO?	5
Une décision éclairée	5
10 bonnes raisons d'implanter un système de management de la qualité	6
D'hier à aujourd'hui	7
Forum d'échange multisectoriel sur l'assurance de la qualité dans le domaine de la construction	8
Les spécialités couvertes par les exigences des normes ISO 9000 au gouvernement du Québec	9
Hydro-Québec	10
Réseau de la santé	10
Réseau de l'éducation	10
Le monde municipal	10
Questions et réponses	11
Statistiques	12
Mise en œuvre des normes ISO	13
Formation offerte	14
Témoignages	15

Les normes ISO 9000

au Québec : une histoire

Les objectifs visés par le gouvernement en matière de qualité sont de moderniser les pratiques contractuelles, d'accroître la compétitivité des fournisseurs et d'obtenir l'assurance de la satisfaction de ses besoins et de ses exigences.

Pour ce faire, le 30 septembre 1991, le gouvernement du Québec dévoilait sa pièce maîtresse en ce qui a trait à la recherche de la qualité :

« LA CHARTE QUÉBÉCOISE DE LA QUALITÉ TOTALE ».

En vertu de cette charte, le gouvernement québécois s'engageait à :

- 1) *Créer des conditions favorables à l'implantation de la qualité totale en entreprise.*
- 2) *Inciter les fournisseurs du gouvernement à entreprendre une démarche de qualité totale.*
- 3) *Utiliser les maisons d'enseignement, pour inculquer à la relève une véritable culture de la qualité.*
- 4) *Étendre la gestion de la qualité à la fonction publique québécoise.*
- 5) *Offrir aux entreprises des programmes de formation professionnelle répondant mieux à leurs besoins et à leurs exigences et les soutenir dans leurs initiatives en matière de formation.*

Depuis 1995, le gouvernement du Québec, par sa réglementation sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, exige que le système qualité de ses fournisseurs dans certains domaines stratégiques soit enregistré auprès d'un registraire reconnu selon la norme ISO 9000. Cette exigence vise principalement à obtenir l'assurance que les fournisseurs du gouvernement du Québec répondent à toutes les exigences des contrats gouvernementaux et à promouvoir la compétition des fournisseurs québécois sur les marchés nationaux et internationaux.

Qu'est-ce que l'ISO ?

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation regroupant quelque 158 pays, à raison d'un organisme par pays.

L'ISO est une organisation non gouvernementale créée en 1947. Elle a pour mission de favoriser le développement de la normalisation et des activités connexes dans le monde, en vue de faciliter entre les nations les échanges de biens et services et de développer la coopération dans les domaines intellectuel, scientifique, technique et économique.

Les travaux de l'ISO aboutissent à des accords internationaux qui sont publiés sous la forme de Normes internationales.



Pourquoi les normes ISO ???

- 1) Utilisation de standards internationaux
- 2) Mondialisation des marchés
- 3) Pratique déjà en vigueur dans l'industrie



Une décision éclairée

La mondialisation des marchés, l'élimination des barrières au commerce interprovincial et la mobilité croissante de la main-d'œuvre, des produits et des services ainsi que la rapidité des changements technologiques sont des réalités avec lesquelles les entreprises et les grands donneurs d'ouvrage doivent composer.

La démarche entreprise par le gouvernement du Québec auprès de ses fournisseurs doit leur permettre de produire des biens et des services répondant exactement aux besoins de leur clientèle et surtout d'augmenter leur compétitivité sur les marchés actuels et à venir. Tous ont avantage à adopter les normes ISO 9000 et à poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité.

10 bonnes raisons d'implanter un système de management de la qualité

Le choix d'une norme reconnue au niveau international, un choix logique pour :

- 1) accroître la satisfaction des clients, améliorer votre image de marque et revitaliser vos ventes ;
- 2) se distinguer de la concurrence ;
- 3) faciliter l'exportation de vos produits ou services ;
- 4) ajouter de la valeur à vos produits ou services aux yeux de vos clients ;
- 5) améliorer les relations avec les clients et les fournisseurs ;
- 6) maîtriser les variations de vos processus internes et tendre vers l'amélioration continue ;
- 7) favoriser les échanges et les communications entre les équipes de travail ;
- 8) avoir une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun ;
- 9) donner un sentiment de fierté aux employés ;
- 10) réduire les coûts et les délais résultant des non-conformités.

D'hier à aujourd'hui

Dès 1975, au Québec, des systèmes qualité ont été élaborés, implantés et audités par les clients dans de nombreuses grandes entreprises canadiennes afin de pouvoir produire et exporter des équipements du secteur de l'énergie d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars.

Douze ans plus tard, en 1987 apparaissait la première édition de la série des normes ISO 9000 (Gestion et assurance de la qualité); le concept de l'indépendance de l'inspection a disparu. En permettant l'autocontrôle, ISO ouvre la voie vers la qualité totale.

Le 30 septembre 1991, le gouvernement du Québec dévoile sa pièce maîtresse en matière de recherche de la qualité : « La charte québécoise de la qualité totale ».

En 1993, le Secrétariat du Conseil du trésor a mis en place un plan d'action concerté entre les fournisseurs, les associations de fournisseurs et les principaux donneurs d'ouvrage (secteurs des biens, des services et de la construction) qui aura permis de fixer des cibles stratégiques.

Le 23 juin 1994, première rencontre pour établir les exigences du gouvernement du Québec fondée sur les normes ISO 9000 dans le secteur de la construction.

Le 3 février 1995, mise en place d'une importante structure de concertation : « **Le Forum d'échange multisectoriel sur l'assurance de la qualité dans le domaine de la construction** ».

Entrée en vigueur des exigences des normes ISO 9000 dans divers domaines : bitumes et enrobés bitumineux (**juin 1995**), fournitures de bureau, mobilier, emballage, bois d'œuvre, route et signalisation (**décembre 1995**), services professionnels en informatique, ingénierie des sols et matériaux, génie civil (**avril 1996**), services d'impression (**septembre-décembre 1996**), services d'entretien ménager (**septembre 1996**) et formes métalliques liées aux routes (**octobre 1996**).

Le 8 novembre 1996, le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé officiellement, lors du Congrès annuel du Mouvement québécois de la qualité, la mise en place des exigences des normes ISO 9000 dans le secteur de la construction à l'intérieur des contrats gouvernementaux.

Le 5 août 1999, entrée en vigueur des exigences aux normes ISO 9000 pour les services professionnels reliés à la construction.

Le 1^{er} février 2000, les exigences des normes ISO 9000 sont obligatoires pour les entrepreneurs en construction désirant obtenir des contrats gouvernementaux.

Le 15 décembre 2000, de nouvelles normes ISO 9000 ont été adoptées et une règle internationale a été établie par le Forum international de l'accréditation (IAF), l'organisme international chargé de la reconnaissance des certificats d'enregistrement des systèmes qualité. La règle concerne l'enregistrement des systèmes qualité. Elle énonce notamment que :

- ISO 9001:2000 annule et remplace les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003;
- La durée maximale de validité des certificats délivrés selon les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 sera de trois ans à partir du 15 décembre 2000;
- Les organismes d'enregistrement membres du programme international de reconnaissance des certificats ISO 9000 sont tenus de se conformer à cette règle et d'inciter leurs clients à réaliser la migration vers la nouvelle norme.

Dans le respect de cette règle, dès le **15 décembre 2003**, seule la norme ISO 9001:2000 sera retenue par le gouvernement du Québec pour répondre à ces exigences à l'égard de la validité des certificats ISO 9000.

Il est donc primordial pour un fournisseur de se conformer aux exigences de la nouvelle norme ISO 9001:2000 avant le **15 décembre 2003**, afin de maintenir ainsi son accès aux marchés gouvernementaux.

Le 20 septembre 2001, la Corporation d'hébergement du Québec a incorporé dans son Règlement sur les contrats de construction l'exigence ISO 9000.

Forum d'échange multisectoriel sur l'assurance de la qualité dans le domaine de la construction

En partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le Forum regroupe les grands donneurs d'ouvrage publics et parapublics (11), les entrepreneurs (6), les ordres professionnels (3) et les organisations syndicales (4).

Les objectifs du Forum

- Échanger des renseignements
- Partager des expériences vécues
- Identifier des difficultés à surmonter
- Dégager des avenues de solutions

Le tout se fait dans un esprit de recherche de consensus en vue d'harmoniser les pratiques contractuelles et les démarches qualité.

Les membres du Forum

Donneurs d'ouvrage : Corporation d'hébergement du Québec (CHQ)
Hydro-Québec (HQ)
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)
Ministère de l'Éducation (MEQ)
Ministère des Transports (MTQ)
Société d'habitation du Québec (SHQ)
Société immobilière du Québec (SIQ)
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Entrepreneurs : Association béton Québec (ABQ)
Association de la construction du Québec (ACQ)
Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ)
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ)
Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec (APMLQ)
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)

Professionnels : Association canadienne des laboratoires d'essais (ACLE)
Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

Syndicats : Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Fédération CSN-Construction (CSN)
FTQ-Construction (FTQ)
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Autres : Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)

Les spécialités* couvertes par les exigences des normes ISO 9000 au gouvernement du Québec

Bitumes et enrobés bitumineux pour la construction routière : Bitumes destinés à la fabrication d'enrobés; bitumes fluidifiés; émulsions de bitumes; enrobés bitumineux.

Bois d'œuvre : Bois d'œuvre traité sous pression.

Emballage : Boîtes à documents conformes à la spécification DGA-S-8115-1.

Formes métalliques liées aux routes : Fûts et potences en acier galvanisé pour éclairage routier; fûts et potences en aluminium pour éclairage routier; glissières de sécurité en acier galvanisé; poteau à section circulaire en aluminium pour signalisation routière latérale et portiques en aluminium pour la signalisation routière aérienne; profilés d'aluminium pour panneaux de signalisation; tours hauts-mâts et couronnes mobiles en acier galvanisé pour éclairage routier.

Fourniture de bureau : Chemises de classement non suspendues conforme aux spécifications DGA-S-7530-3.

Mobilier : Ameublement en système intégré, constitué de cloisons amovibles électrifiables et de composantes de mobilier suspendues aux cloisons ou autoportantes; armoires, bibliothèques et présentoirs en métal; chaises et fauteuils conformes à la spécification DGA-S-7110-5000; classeurs latéraux en métal; mobilier de bureau et de bureautique normalisé, fabriqué à partir de panneaux de particules de bois, fini stratifié ou mélamine, conforme aux spécifications DGA-S-7110, séries 0100, 2000 et 3000.

Route et signalisation : Coffrets pour feux de circulation; peinture alkyde pour le marquage des routes.

Tuyaux : Tuyaux de tôle ondulée en acier galvanisé pour la canalisation de ponceaux.

Services professionnels liés à la construction de bâtiments : Acoustique; génie civil du bâtiment; génie mécanique et électrique du bâtiment; gérance de projet; systèmes d'entretien préventif.

Génie civil lié aux routes, ponts, quais et barrages : Génie de barrage de niveau complexe; génie maritime; génie routier; ingénierie des ponts.

Génie civil lié aux aéroports : Étude d'opportunité; plans et devis; surveillance des travaux.

Ingénierie des sols et matériaux : Essais de caractérisation de granulats; essais de performance des granulats; inventaire structural des chaussées; mécanique des chaussées; mécanique des sols; mécanique des sols et vérification de la qualité des sols et du béton de ciment; reconnaissance des sols (études pédologiques); vérification de la qualité des métaux; vérification de la qualité des sols; vérification de la qualité du béton bitumineux; vérification de la qualité du béton de ciment.

Services professionnels – Technologies de l'information : Conception de systèmes d'information; conseil en matériel et logiciel; entretien de systèmes d'information; gestion de centre de traitement; gestion et planification des technologies de l'information; réalisation de systèmes d'information; sécurité informatique.

Services auxiliaires – Impression : Impression de formulaires de chèques; impression et reproduction de documents (niveau de qualité « informatif » ou « bureau », niveau de qualité « soigné » ou « prestige »).

Services auxiliaires – Services d'entretien ménager : Entretien ménager général.

Environnement : Caractérisation des lieux potentiellement contaminés; étude d'impact en environnement; restauration des lieux contaminés.

Entrepreneurs en construction de bâtiments : Pour les secteurs commercial, industriel et institutionnel; pour le secteur résidentiel.

Entrepreneurs en construction liés à la sécurité du réseau routier : Construction de dispositifs de retenue; construction de murs; construction de ponts, de ponceaux et de passerelles; construction de systèmes d'éclairage; construction de systèmes de signalisation; construction de tunnels; marquage des chaussées.

*Pour de plus amples renseignements, voir sur le site Web des marchés publics l'annexe I du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics.

Hydro-Québec

Depuis plus de vingt ans, des exigences d'assurance de la qualité sont contenus aux contrats des fournisseurs stratégiques d'Hydro-Québec.

Dans le contexte de son programme qualité corporatif et de ses stratégies de mise en place de nouvelles pratiques d'affaires avec ses fournisseurs, Hydro-Québec s'est doté en 1994, d'une orientation qualité pour ses approvisionnements qui impose aux fournisseurs de biens et services stratégiques un enregistrement de leurs systèmes qualité auprès d'un registraire reconnu selon la norme ISO 9000 pertinente.

Cette exigence constitue une condition d'octroi de contrat et est en fonction depuis 1996 pour les fournisseurs de biens stratégiques et de services professionnels. Elle s'applique depuis 1997 aux entrepreneurs en liens contractuels directs pour le domaine de la construction, l'entretien, la réfection et le démantèlement des ouvrages de production et de transport.

Les entrepreneurs réalisant des travaux de construction et d'entretien du réseau de distribution relatifs aux lignes aériennes, tirage de câbles souterrains, implantation de poteaux et ancrages et construction de massifs, conduits et structures souterraines (partie civile) doivent se conformer aux exigences de certification ISO 9000 depuis 1999. Les entreprises réalisant des activités de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de distribution doivent également se conformer à cette exigence depuis l'an 2000.

Réseau de la santé

Dans le réseau de la santé, les établissements et les régions régionales du MSSS préparent un projet de règlement sur les contrats de construction d'immeubles, lequel prévoit des exigences en regard des normes ISO 9000.

Réseau de l'éducation

Le ministère de l'Éducation (MEQ) recommande l'intégration des exigences des normes ISO 9000 aux contrats de construction. Aussi, le MEQ prévoit amender les règlements sur les contrats de construction des commissions scolaires, des cégeps et des universités dans un avenir rapproché.

Le monde municipal

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) a invité les municipalités à harmoniser les règles qui s'appliquent aux fournisseurs québécois dans le domaine de la construction municipale avec celles que le gouvernement a mis en place. Dans cette perspective, le ministère a proposé aux deux unions municipales [l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM)] d'assujettir les travaux de construction municipaux subventionnés aux exigences des normes ISO 9000.

Questions et réponses *

« ISO 9000 est-elle une série de normes associées aux spécifications d'un produit? »

ISO n'est pas une norme de produit; elle couvre des éléments de gestion et d'assurance qualité liée au système qualité de l'organisation.

« ISO 9000 est un sujet à la mode dont on n'entendra plus du tout parler dans peu de temps... »

C'est faux! Cette série de normes est désormais exigée par les gouvernements et les grands donneurs d'ordre (ex. Hydro-Québec, Bombardier, IBM, Prévost Car inc., Pratt & Withney, etc.) à certains de leurs fournisseurs; la plupart s'entendent d'ailleurs pour l'étendre à la majorité de leurs fournisseurs dans un avenir rapproché.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux entreprises? »

L'adoption généralisée des normes internationales signifie que les fournisseurs peuvent fonder l'élaboration de leurs produits et services sur des documents de référence qui ont une large reconnaissance.

« Les normes ISO ne sont pas gratuites. Pourquoi? »

L'élaboration, la publication et la diffusion des normes ISO sont onéreuses. Il faut par conséquent trouver de l'argent pour les financer. Le système en vigueur qui demande aux utilisateurs de payer pour les normes qu'ils utilisent permet de contribuer au soutien du processus d'élaboration.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux clients? »

Pour les clients, la compatibilité des techniques au plan mondial, gage de produits et services fondés sur des normes internationales, leur procure un éventail d'offres plus large et leur permet de bénéficier de l'effet de la concurrence entre fournisseurs.

« Combien coûte l'implantation de la norme ISO 9000? »

Il est difficile de déterminer un prix, car plusieurs facteurs doivent être considérés. La taille de l'entreprise, l'utilisation de ressources externes ou non, le marché (l'offre et la demande dans le domaine de la certification) sont des facteurs qui influenceront le prix. Vous devez magasiner afin de trouver les services qui pourront le mieux répondre à vos besoins.

* source : site web ISO et Secrétariat du Conseil du trésor

Statistiques

Au Québec :

- Selon « The McGraw-Hill Companies - 2000 », durant la période de 1995-2000, la croissance annuelle moyenne du nombre d'enregistrement ISO 9000 fut de 50 % (passant ainsi de 500 enregistrements à 3370) depuis l'entrée en vigueur des exigences des normes ISO 9000 par le gouvernement du Québec, en 1995. **Le Québec se classe présentement au 2^e rang au Canada, derrière l'Ontario.**
- En ce qui concerne l'Amérique du Nord, **le Québec, se classe au 3^e rang.** (Source : site Web du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, <http://www.mic.qc.ca/competitivite/fr/strategie-formation-01.html>.)
- Selon une enquête sur les systèmes de qualité ISO 9000 de l'AIPCR-Québec (Association mondiale de la route) dans la construction routière québécoise (automne 1997), le taux de satisfaction du processus d'enregistrement varie de « bon » à « excellent » dans une proportion de 98 %. (Source : Serge Jacques, ing. M. Sc. A. du MTQ pour le comité AIPCR-Québec, Avril 1998.)
- Une étude d'Hydro-Québec effectuée en 1998 sur la mise en application des orientations ISO 9000 nous permet de constater que, globalement, dans une proportion de 94 % et plus, les fournisseurs ont une meilleure maîtrise de la qualité (95 %), démontrent une meilleure conformité aux exigences d'Hydro-Québec (97 %), sont satisfaits de leur système qualité ISO 9000 (94 %) et considèrent que le rendement des investissements est d'environ 50 % après 30 mois. Cette même étude soulève que plus de 50 % des fournisseurs certifiés ont bénéficié de cette accréditation en ce qui a trait à l'ouverture des marchés. (Source : Bilan de la mise en application..., Direction de l'approvisionnement, Décembre 1998, Hydro-Québec.)

À l'échelle internationale :

- Au 31 décembre 2000, le total mondial des certificats ISO 9000 délivrés était de 408 631, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de pays dans lesquels les certifications ISO 9000 ont été délivrées en 2000 est passé de 150 à 158.
- La Chine est passée de la troisième à la première place pendant l'année 2000, avec une augmentation de 10 548 certificats émis.

(Source : <http://iso.ch/iso/fr/commcentre/pressreleases/2001/Ref798.html>.)

Mise en œuvre des normes ISO

La mise en œuvre des normes ISO représente un important projet pour votre organisation. Il convient de bien se préparer et de bien gérer ce changement.

À cet effet, voici un **projet type*** des grandes phases de la mise en application des normes ISO dans une organisation.

1. **Décision et engagement de la direction**

L'autorité et la participation de la direction jouent un rôle moteur dans la planification stratégique, la planification de projet et la mise en œuvre. Il convient d'élaborer le plan d'entreprise dès le début, conformément à la stratégie de l'organisme. Ce plan doit :

- *expliquer le but de la mise en œuvre;*
- *décrire les objectifs et les restrictions;*
- *décrire les éléments livrables au sein du processus;*
- *indiquer les ressources nécessaires (y compris les ressources humaines, matérielles et financières);*
- *indiquer les coûts globaux;*
- *indiquer le choix du moment du projet.*

À l'étape de la mise en œuvre, il est recommandé à la direction :

- *de piloter l'évolution du projet;*
- *de déterminer les mesures nécessaires pour maintenir le projet dans la bonne voie, y compris l'allocation des ressources;*
- *de déterminer les mesures nécessaires pour assurer un maximum de possibilités;*
- *de reconnaître les leçons apprises;*
- *d'intégrer les changements, les leçons apprises, etc. dans le processus d'amélioration continue.*

2. **Planification de projet et attribution des responsabilités**

Puisque la plupart des organismes doivent se limiter à des ressources à temps partiel, il ne faut pas prendre à la légère la période de mise en œuvre de la norme ISO. Pour cette raison, le plan de projet devrait :

- *jalonner le projet;*
- *nommer les participants;*
- *indiquer quand et comment les ressources seront affectées;*
- *expliquer comment le succès sera mesuré.*

3. **Formation des ressources clés**

Les organismes présentent généralement trois besoins de formation distincts :

- *une vue d'ensemble de l'ISO, à l'étape de la planification stratégique;*
- *une pleine compréhension, de la part du responsable de projet et des coordonnateurs de l'élaboration du système, du lien entre l'ISO et chaque fonction au sein de l'organisme;*
- *les auditeurs internes doivent recevoir une formation sur la norme ISO et l'exécution des audits.*

4. **Évaluation interne initiale**

C'est le point de départ pour l'évaluation des progrès et elle permet de se concentrer sur les éléments qui nécessitent une amélioration.

5. **Préparation de la documentation**

À cette étape, il convient de recueillir tous les renseignements pertinents reliés aux processus et à leurs corrélations. La préparation et l'utilisation de la documentation sont destinées à être des activités dynamiques à valeur ajoutée élevée.

6. **Mise en œuvre des procédures**

La transposition des processus et des procédures en action peut demander du temps, les gens pouvant s'adapter lentement aux différentes façons d'exploiter les processus de gestion et de production. Il arrive parfois que le texte de la procédure doive être modifié pour refléter les pratiques quotidiennes.

7. **Audit interne ou évaluation préalable**

Une fois les processus et les procédures établis de façon définitive et mis en œuvre, un audit des fonctions permettra de reconnaître les problèmes qui n'avaient jamais été signalés auparavant. Cet audit devrait être effectué par une personne ayant reçu une formation sur le processus d'audit et qui n'a pas participé à l'établissement de la procédure auditée; cette dernière est supervisée par le responsable de la mise en œuvre du système qualité.

8. **Audit d'enregistrement**

Dans le cadre du processus d'enregistrement, toutes les exigences pertinentes de l'ISO peuvent faire l'objet de l'audit. La durée de l'audit dépend de facteurs variables, notamment certaines exclusions, la taille de l'organisme et le nombre d'employés.

Félicitations! Vous avez obtenu votre enregistrement et vos clients sont satisfaits. Ce n'est qu'une première étape sur la longue route qui mène vers la qualité totale.

Note : prévoir un échéancier de 12 à 20 mois pour l'implantation et l'enregistrement auprès d'un registraire reconnu par le Conseil canadien des normes

* Guide ISO 9000, Association canadienne de normalisation, 3^e édition, septembre 2001.

Formation offerte

Un comité de travail formé des principaux donneurs d'ouvrage (Hydro-Québec, Société immobilière du Québec, ministère des Transports du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor) en collaboration avec le Groupe CFC ont mis en place un premier cours en 1999.

1^{er} cours

« Gestion de projets de construction dans un environnement ISO 9000 »

But : Intégrer, dans le cycle de gestion de projet applicable au domaine de la construction, les exigences de référentiel ISO 9000 en utilisant le guide ISO 10006.

Objectifs d'apprentissage :

- Connaître les phases du cycle de gestion de projet dans un environnement ISO.
- Comprendre les rôles et les responsabilités des divers intervenants dans le cycle de gestion de projet dans un environnement ISO 9000 (chargé de projet, client, fournisseur).
- Diagnostiquer les écarts d'intégration entre les pratiques de la gestion de projet et le système qualité de l'entreprise.

Ce même comité de travail est présentement à élaborer le contenu d'un deuxième cours dans le domaine de la construction, qui devrait être offert au printemps 2003.

2^e cours

« Gérer les nouvelles relations contractuelles dans un environnement ISO 9000 »

But : Maîtriser les pratiques exigées dans le domaine de la construction par les donneurs d'ouvrage en harmonisant leur mode de gestion dans le contexte de leur réalité respective avec les normes ISO 9000.

Objectifs d'apprentissage :

- Familiariser les participants à la gestion des nouvelles relations contractuelles associées à l'environnement ISO 9000, et ce, tant pour les donneurs d'ouvrage que pour les fournisseurs.
- Comprendre l'importance d'exploiter de façon optimale le potentiel du système de management de la qualité tout au long du processus d'acquisition.

Témoignages

M. Yvon Godin, vice-président à la qualité, Affaires corporatives chez CGI, invité à l'occasion du Forum canadien des marchés publics 2000, nous indique : « *En 1994, CGI devenait la **première entreprise de services en technologies de l'information en Amérique du Nord** à bénéficier de la certification ISO 9001 pour son cadre de gestion des mandats. **La certification ISO présente de nombreux avantages.** Entre autres, elle nous force à garder des traces de ce que nous faisons. Une des questions les plus fréquente est : **“Comment faites-vous pour gérer votre forte croissance?”** Notre réponse, spontanément, est essentiellement la même : **“Grâce à nos processus certifiés ISO 9001.”** »*

M. Jean St-Arnaud, directeur de projets pour la firme Arno, lors du Forum canadien des marchés publics 2000, nous a fait ces quelques commentaires sur l'application de la norme ISO 9002 au sein de son entreprise. « ***Depuis août 1997, on peut affirmer que la mise en œuvre de la norme ISO dans nos opérations a fortement contribué à l'amélioration de nos processus d'opération. La norme ISO demeure un excellent moyen de contrôler et de diminuer les coûts pour une entreprise et assure la satisfaction des clients.*** »

« *Pour nous, ISO (9000) est un moyen très utile pour assurer que l'orchestre tout entier joue la même partition. **Il ne garantit pas une bonne exécution, mais assure les conditions fondamentales d'une bonne exécution.*** » M. Murray Duffin, vice-président et directeur, TQM, SGS-Thomson Microelectronics, France-Italie, lauréat 1997 du Prix européen de la qualité (EQA), extrait d'un article ISO 9000 info, intitulé : « Le lauréat du Prix EQA, grand utilisateur des normes ISO 9000 et ISO 14 000 ». »

« ***Chaque dollar investi est recouvré au quadruple si l'implantation de la norme est bien réalisée.*** » M. Robert Doré, coordonnateur à la qualité des services, Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, Canada, extrait d'un article ISO 9000 info, intitulé : « Le service public de l'an 2000 avec ISO 9000 : une municipalité canadienne ouvre la voie ». »

Selon, M. Jean-Marc Simard, directeur de la Direction de la gestion de projet à la Société immobilière du Québec, « *Ce que nous avons particulièrement apprécié des normes ISO 9001, c'est la simplicité des principes qu'elles soutiennent : **DITES CE QUE VOUS FAITES, FAITES CE QUE VOUS DITES ET GARDEZ-EN LA TRACE.*** » Extrait du bulletin d'information de l'Association québécoise des gestionnaires immobiliers municipaux et gouvernementaux (AQGIMQ), février 2001.

M^{me} Marie-Claude Houle, présidente de Construction EBC, rapporte que son entreprise a fait le saut à la norme ISO 9002 il y a cinq ans. Elle considère que cette exigence est une bonne chose « ***parce que c'est une façon de mettre les choses en ordre et de faire le ménage dans les pratiques de gestion*** ». Extrait de la revue Construire – Le magazine de l'Association de la construction du Québec, mars-avril 2002.

« ***ISO introduit le principe de la responsabilité accrue de l'entrepreneur et une forme de complémentarité entre le donneur d'ouvrage et son fournisseur*** » explique M. Gilles Béland, coordonnateur du dossier qualité ISO à Hydro-Québec. Extrait de la revue Construire – Le magazine de l'Association de la construction du Québec, mars-avril 2002.

M. Serge Jacques, Ing., M.Sc.A., ministère des Transports du Québec, Direction du soutien des infrastructures, Service de la qualité et des normes. « ***Au ministère des Transports du Québec, les normes ISO sont considérées comme d'excellents outils pour élaborer une approche de gestion contractuelle innovatrice.*** » Forum Qualité, Printemps-Été 2002.

Notes

ISO : www.iso.ch/iso/fr/isoonline.frontpage

Conseil canadien des normes : Téléphone : 1 800 267-8220 Adresse internet : www.ccn.ca

Forum international de l'accréditation (IAF) : www.iaf.nu

Portail ISO Québec : www.isoquebec.ca

Mouvement québécois de la qualité : www.qualite.qc.ca

Association canadienne de normalisation : www.csa-intl.org/onlinestore



Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez nous joindre au Secrétariat du Conseil du trésor,
Direction des politiques de marchés publics, Service de la réglementation en biens et services.

Téléphone : (418) 644-3421

Télécopieur : (418) 643-2987

Adresse internet : www.tresor.gouv.qc.ca/marchespublics

Courriel : reglementation@sct.gouv.qc.ca

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec





À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Texte des accords de libéralisation des marchés publics

Les liens suivants vous dirigeront aux quatre accords de libéralisation des marchés publics en vigueur conclus par le Québec.

- [Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario \(AQO\)](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick \(AQNB\)](#)
- [Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York \(AQNY\)](#)

Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Ce document électronique est disponible dans le site Internet du Secrétariat au commerce intérieur. Ce secrétariat est une entité créée par tous les gouvernements canadiens dans le but de fournir un soutien au comité chargé de la mise en œuvre de l'ACI. Il est autonome et situé à Winnipeg, Manitoba.

Codification administrative de l'ACI

Version refondue de l'Accord, intégrant les quatre protocoles de modification. Document en vigueur depuis août 2002.

Chapitre 5 : Ce chapitre traite spécifiquement des marchés publics.

Premier protocole de modification : Ce protocole, adopté en novembre 1995, contient une série de modifications du texte de l'accord et notamment une note explicative relative à l'interprétation des services visés par l'annexe 502.1B du chapitre 5 de l'accord.

Deuxième protocole de modification : Ce protocole, adopté en février 1998, introduit plusieurs corrections éditoriales au texte de l'accord.

Troisième protocole de modification : Ce protocole, adopté en avril 1999, introduit l'**annexe 502.4** qui assujettit à l'accord, à compter du 1er juillet 1999, les municipalités, les organismes municipaux, les conseils et commissions scolaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, de services de santé ou de services sociaux financés par l'État. Le **troisième protocole de modification (annexe 502.4)**  (36 Ko) est également disponible en format **Acrobat (PDF)**.

Quatrième protocole de modification  : Ce protocole, adopté en février 2001, introduit des modifications aux listes suivantes : celle des entités publiques assujetties (annexe 502.1A); celle des non-visées par le chapitre cinq (annexe 502.2A); et celle des visées par un engagement de non-intervention (annexe 502.2B) de l'ACI. Ces changements touchent certaines entités du Québec, de l'Alberta et du Manitoba. Il introduit également des modifications au texte des chapitres 8, 10 et 17 de l'accord.

Résumé des principaux points importants de l'ACI : On trouve ici un résumé des principaux éléments de l'ACI, réalisé par le gouvernement fédéral et publié dans son site **Strategis**, qui donne un accès direct à de l'information concernant les affaires et la consommation.

Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (AQO)

Version originale de l'accord

Signé le 3 mai 1994 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 1994, sauf pour les contrats de construction de certains organismes pour lesquels la date d'entrée en vigueur est le 30 juin 1995.

Amendements à l'AQO :

Annexe E (Acquisitions des biens et services par les grands réseaux parapublics)

Signée le 30 mai 1996 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 1997.

Annexe F (Acquisition d'autobus par les municipalités) Signée et entrée en vigueur le 16 décembre 1996. Désuète depuis le 1^{er} janvier 1998. L'acquisition d'autobus par les municipalités se fait maintenant selon les dispositions de l'annexe E.

Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB)

Version refondue de l'Accord, intégrant les modifications à la version originale de l'AQNB.

- **Version originale de l'accord**  (89 Ko)
Signé le 3 novembre 1993 et entrant en vigueur le 1^{er} avril 1994.
 - **Modifications à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick**  (28 Ko)
Signées le 30 mars 1994 et entrées en vigueur le 1^{er} avril 1994.
-

Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (AQNY)

- Cet accord a été conclu par échange de lettres en date du 30 octobre entre les administrations gouvernementales. Essentiellement, il consistait par le gouvernement du Québec, à mettre en vigueur les engagements contenus dans la **Proposition du Québec**  (6 Ko). En contrepartie, le Commissaire au développement économique de l'État de New York a retiré le 16 novembre 2001 le Québec de sa liste de juridictions considérées discriminatoires à l'égard des entreprises new-yorkaises.

Directive sur l'application de l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York  (10 Ko)

-

La directive précise notamment le champ d'application, définit les avis d'intention et d'attribution, précise les situations où ces avis doivent être utilisés et détermine les restrictions à appliquer en matière d'origine des produits.

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY (50 Ko)

- Ces tableaux visent les ministères et les organismes publics, les municipalités et les organismes municipaux, le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux. Ils décrivent le seuil d'appel d'offres public applicable, les fournisseurs visés, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon les accords de libéralisation des marchés publics en vigueur et selon le domaine visé (contrats de biens, de services ou de construction).

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRE](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [InfoRoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2004



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Faits saillants des accords

- [Introduction](#)
- [Les organisations assujetties](#)
- [Les contrats couverts et les seuils](#)
- [Principes fondamentaux](#)
- [Publication des appels d'offres publics](#)
- [Rapports statistiques sommaires sur les achats gouvernementaux canadiens](#)
- [Procédure de contestation et de règlement des différends](#)
- [Coordonnées](#)

Introduction

L'**Accord sur le commerce intérieur (ACI)** constitue la pièce maîtresse de l'ouverture des marchés publics au Québec et au Canada. Ses règles ont un effet libéralisant qui englobe les accords conclus précédemment par le Québec avec l'Ontario (**AQO**) et avec le Nouveau-Brunswick (**AQNB**) sauf pour ce qui est de quelques dispositions particulières. Un accord subséquent avec l'État de New York (**AQNY**) étend l'ouverture aux contrats de l'administration gouvernementale de cet État.

Les organisations assujetties

Les ministères et les organismes gouvernementaux sont assujettis à l'ACI, l'AQO, l'AQNB et à l'AQNY. Les réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux sont assujettis à l'ACI et à l'AQO. Ils sont également assujettis à l'AQNB pour les contrats de travaux de construction. Les municipalités et les organismes municipaux sont assujettis à l'ACI et à l'AQO.

La plupart des sociétés d'État ne sont pas assujetties aux accords. Des discussions sont actuellement en cours dans le cadre de l'ACI, pour assujettir selon des règles particulières les sociétés d'État dont les activités sont de nature commerciale ou industrielle, à l'exception de celles qui produisent, transmettent ou distribuent de l'électricité.

Les contrats couverts et les seuils

- [Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY](#) 

Ces tableaux décrivent les seuils d'appel d'offres public applicables, les territoires d'ouverture, les obligations à respecter ainsi que certaines particularités applicables selon l'accord en vigueur ou le domaine visé (contrats de biens, de services ou de travaux de construction).

Principes fondamentaux

Les accords de libéralisation des marchés publics sont tous fondés sur les quatre principes suivants

- **La non-discrimination**

Un fournisseur, un produit ou un service ne peut être exclu d'un marché en raison de son territoire d'origine, en autant que ce dernier est visé par un accord de libéralisation des marchés publics.

Dans le cas de l'AQNY, l'origine des produits et services, quelle qu'elle soit, ne peut pas être considérée

- **La transparence**

Les avis d'appels d'offres sont accessibles aux fournisseurs des territoires signataires. De plus, les méthodes d'adjudication des contrats sont établies clairement et les fournisseurs en sont informés à l'avance.

- **La réciprocité**

Les marchés publics assujettis à un accord sont identiques ou équivalents dans chacune des territoires signataires.

- **Le règlement des différends**

Une procédure non judiciaire de contestation est mise en place, assurant à tous les fournisseurs une possibilité égale de contester un processus ou une décision d'attribution de contrat. (Ce principe ne s'applique pas pour l'AQNY.)

Publication des appels d'offres publics

- **Ministères et organismes**

Les appels d'offres publics des ministères et des organismes publics du Québec assujettis aux accords sont publiés dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#).

Dans le cas des sociétés d'État, il est possible qu'elles utilisent d'autres moyens pour publier leurs avis d'appel d'offres puisqu'elles ne sont pas soumises aux accords.

- **Secteurs parapublics**

Les avis d'appel d'offres concernant les contrats de biens et de services des entités parapubliques du Québec assujettis aux accords doivent être publiés dans le système électronique [SEAO](#).

Pour les contrats de construction :

- de 100 000 \$ ou plus, l'AQO et l'AQNB prévoient l'utilisation d'un système électronique d'appel d'offres SEAO ou de quotidiens pour la publication des appels d'offres ;
- 250 000 \$ ou plus, les appels d'offres devraient, en vertu de l'ACI, être publiés dans le système électronique d'appel d'offres SEAO.

La législation ou la réglementation de chacun des secteurs parapublics prévoit parfois des modalités additionnelles de publication des appels d'offres.

Rapports statistiques sommaires sur les achats gouvernementaux canadiens

Procédure de contestation et de règlement des différends

Les accords canadiens spécifient une procédure formelle de contestation des processus ou décisions d'attribution de contrats et de règlements des différends. Les plaintes doivent être adressées par écrit et dans le respect des délais requis aux personnes concernées. (voir le texte des accords) L'accord avec l'État de New York ne prévoit pas de telles procédures.

Cependant, quel que soit l'accord, le fournisseur qui s'estime lésé lors de la passation d'un marché public dans un autre territoire visé par un accord doit tout d'abord chercher à régler son différend avec l'acheteur ou le donneur d'ouvrage concerné. Si, après avoir épuisé tous les recours raisonnables auprès de ce dernier, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée et s'il s'estime toujours lésé, le fournisseur peut demander par écrit au service compétent du territoire où il est établi de tenter de régler le différend, selon la procédure de règlement des différends prévue par les accords.

Coordonnées du service compétent

Si vous avez des questions concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter :

Secrétariat du Conseil du trésor

Direction des politiques de marchés publics

Service de la tarification et des accords sur les marchés publics

Édifice H

875, Grande Allée Est, section 3-B-3

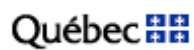
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 528-1060

Télécopieur : (418) 528-6877

Courriel : marches.publics@sct.gouv.qc.ca

La personne désignée au gouvernement du Québec pour s'occuper des différends entre les fournisseurs du Québec et les acheteurs ou les donneurs d'ouvrage des autres territoires est M. Marc Sarra-Bournet.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY

Ces tableaux visent les ministères et les organismes publics, les municipalités et les organismes municipaux, le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux. Ils décrivent le seuil d'appel d'offres public applicable, les fournisseurs visés, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon les accords de libéralisation des marchés publics en vigueur et selon le domaine visé (contrats de biens, de services ou de construction).

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY (136 Ko)

ATTENTION : Vous devez posséder [Acrobat Reader](#) de la compagnie Adobe pour lire et imprimer ce document.

▲ [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRE](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Infomarchés gouvernementaux](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics
Ministères et organismes du gouvernement

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO, AQNB et AQNY¹

Domaine	Seuil ²	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 25 000 \$	Fournisseurs du Canada ³ et de l'État de New York	• L'avis d'appel d'offres public doit être publié dans SE@O⁴. • Délai minimum de réception des offres : 15 jours. • Délai préconisé de publication des avis d'intention ou d'attribution : 7 jours. • L'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB⁵, à l'AQNY et au chapitre 5 de l'ACI⁶. • Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶; – lorsque ≥ 200 000 \$: ouverts en plus aux fournisseurs de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB, et à l'AQNY⁶. • Contrats de services de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶; – lorsque ≥ 200 000 \$: ouverts en plus aux fournisseurs de l'Ontario et, pour les services non professionnels, du Nouveau-Brunswick; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB, et à l'AQNY⁶. • Contrat de services professionnels de comptabilité : – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$		

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/minorg-accord.htm>

NOTES : 1. ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick et AQNY à l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York.

2. Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels une ouverture est requise par les accords de commerce. La réglementation régissant les ministères et les organismes du gouvernement fixe des seuils d'appel d'offres inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.

3. Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Les fournisseurs de ce territoire ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur public. De plus, l'origine des produits et des services n'est maintenant plus considérée lors de l'attribution d'un contrat, ce qui élimine la possibilité de recours à une marge préférentielle accordée aux produits canadiens.

4. Le logo **SE@O** désigne le système électronique d'appel d'offres officiel de l'Administration gouvernementale. Ce système est identifié sur le site www.marcand.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres des ministères et organismes sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.

5. L'AQNB ne s'applique pas dans le cas de contrats de déneigement de routes, de photographie aérienne verticale et de services de voyages et, par conséquent, il ne doit pas être mentionné, dans ces cas là.

6. Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Municipalités et organismes municipaux¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI et AQO ²			
Domaine	Seuil ³	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	• L'avis d'appel d'offres public doit être publié : – pour les contrats de biens et services : dans SÉ@O⁵; – pour les contrats de construction : • dans un système électronique d'appel d'offres⁵; • la législation municipale exige, en outre, la publication dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou, à défaut d'y être diffusé, qui est une publication spécialisée du domaine et vendue au Québec. • Délai minimum de réception des offres : 15 jours. • Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$ et de construction ≥ 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. • Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO⁶. • Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. • Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario. L'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec et de l'Ontario seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	
Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-mamm.htm			

- NOTES :
- Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlées par ceux-ci.
 - ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur et AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario.
 - Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels une ouverture est requise par les accords de commerce. La législation municipale fixe des seuils d'appel d'offres inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
 - Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.
 - Le **se@o** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition des municipalités et des organismes municipaux par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres des municipalités et organismes municipaux du Québec sont publiés.

L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
 - Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Réseau de l'éducation¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO et AQNB ²			
Domaine	Seuil ³	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	- L'avis d'appel d'offres public doit être publié : - pour les contrats de biens et services : dans SE@O⁵; - pour les contrats de construction : - si ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: - soit dans un quotidien de la Ville de Montréal ou de la Ville de Québec, dans un quotidien ou un hebdomadaire régional circulant dans la région où les travaux doivent être exécutés et dans au moins une publication spécialisée dans le domaine de la construction; - soit dans SE@O⁵. - si ≥ 250 000 \$: dans SE@O⁵. Délai minimum de réception des offres : 15 jours. - Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. - Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'AQNB⁶. - Contrats de construction ≥ 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. - Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : - Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. - Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : - Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-meq.htm>

NOTES : 1. Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlées par ceux-ci.

2. ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, et AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick.

3. Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels un appel d'offres public est requis par les accords de commerce. La réglementation fixe des seuils inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.

4. Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.

5. Le **SE@O** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition du réseau de l'éducation par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres du réseau de l'éducation du Québec sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.

6. Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Réseau de la santé et des services sociaux¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO et AQNB²

Domaine	Seuil ³	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	- L'avis d'appel d'offres public doit être publié : - pour les contrats de biens et services : dans SE@O⁵; - pour les contrats de construction : - en vertu de la réglementation, dans un quotidien des villes de Montréal et de Québec, dans un quotidien ou dans un hebdomadaire régional circulant dans la région où les travaux doivent être exécutés ainsi que dans au moins une publication spécialisée. - et, si ≥ 250 000 \$: dans SE@O⁵. Délai minimum de réception des offres : 15 jours. - Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. - Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'AQNB⁶. - Contrats de construction ≥ 250 000 \$, l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. - Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : - lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. - Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : - lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-msss.htm>

- NOTES :
- Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlées par ceux-ci.
 - ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, et AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick.
 - Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels un appel d'offres public est requis par les accords de commerce. La réglementation fixe des seuils inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
 - Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.
 - Le **SE@O** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition du réseau de la santé et des services sociaux par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres du réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
 - Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Historique

Les accords relatifs au commerce interprovincial tirent leur origine de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie, qui a eu lieu en novembre 1987. À cette occasion, les premiers ministres ont affirmé leur volonté de réduire ou d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial en s'attaquant en premier lieu aux pratiques gouvernementales. Dans cette optique, ils ont créé le Comité des ministres responsables du commerce intérieur dont les travaux ont conduit à la signature, le 21 novembre 1991, de l'Accord intergouvernemental sur les marchés du secteur public. Cet accord a depuis été remplacé, lors de sa signature le 1^{er} juillet 1994, par l'[Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#).

Des protocoles de modification de l'Accord sur le commerce intérieur ont été adoptés par les ministres du commerce intérieur le 29 novembre 1995, le 20 février 1998, le 17 avril 1999 et le 28 février 2001. Le troisième protocole introduit l'annexe 502.4 qui assujettit, à compter du 1^{er} juillet 1999, les municipalités, les organismes municipaux, les conseils et les commissions scolaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, de services de santé ou de services sociaux financés par l'État.

Parallèlement aux négociations multilatérales de l'ACI, le Québec a entrepris durant la même période des discussions de nature bilatérale, en réponse à certaines préoccupations exprimées par le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ces pourparlers ont mené à la conclusion, le 3 novembre 1993, de l'[Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick](#), lequel a subi son unique amendement le 30 mars 1994.

Ces discussions ont aussi mené à la conclusion, le 24 décembre 1993, d'une *Entente sur les achats gouvernementaux et la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction avec l'Ontario*. Cette entente était en bonne partie remplacée, le 3 mai 1994, par l'[Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario](#). Celui-ci assujettissait, à compter du 1^{er} septembre 1994, à partir de seuils convenus, les contrats d'approvisionnement, de services et de construction des ministères et des organismes publics et, à compter du 30 juin 1995, les contrats de construction des municipalités, des organismes municipaux et des établissements des grands réseaux parapublics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Bien que ces accords aient réduit sensiblement les obstacles au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre, les discussions entre l'Ontario et le Québec se sont poursuivies. Elles ont abouti, le 30 mai 1996, à l'[annexe E](#) de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, qui assujettissait, à compter du 1^{er} mai 1997, également selon certains seuils, les contrats d'approvisionnement (biens) et de services des municipalités, des organismes municipaux et des établissements des grands réseaux parapublics de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Enfin, l'[annexe E](#), signée le 16 décembre 1996, portait sur l'acquisition d'autobus par les municipalités pour la période du 16 décembre 1996 au 31 décembre 1997. L'acquisition d'autobus par les municipalités se fait maintenant selon les dispositions de l'annexe E.

Les négociations ont abouti aussi, le 6 décembre 1996, à une nouvelle entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle des

compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction.

Notons que des différends sont survenus en 1999 et en 2002 sur cette dernière question. L'une des conséquences de ces différends a été la fermeture des marchés publics de construction de l'Ontario aux entrepreneurs et aux fournisseurs du Québec. Le différend de 1999 a été réglé par la signature d'une entente bilatérale provisoire en novembre 1999. En ce qui concerne le différend de 2002, des négociations se poursuivent toujours pour trouver une solution.

Enfin, plus récemment le 12 novembre 2001, un quatrième accord, celui-ci avec l'État de New York, est venu ouvrir mutuellement les marchés publics du Québec et de cet état des États-Unis à leurs fournisseurs respectifs. L'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York tire son origine de la rencontre officielle tenue à Albany le 4 juin 1996 entre le Premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, et le Gouverneur de l'État de New York, monsieur George E. Pataki, au cours de laquelle ils ont convenu de créer un comité conjoint pour tenter d'élaborer un projet d'entente bilatérale d'ouverture des marchés publics du Québec et de l'État de New York s'inspirant de l'Accord Québec-Ontario. Ce comité conjoint, mis en place au cours de l'été 1996, s'est réuni plusieurs fois en 1997 et au début de 1998, mais cette première tentative n'a pas donné de résultat.

En octobre 2000, à la suite de l'adoption par l'État de New York d'une législation permettant d'étendre aux juridictions étrangères la notion de « juridictions usant de discrimination » à l'égard des entreprises de cet état, le Commissaire au développement économique de l'État de New York inscrivait le Québec et l'Ontario sur cette liste. La conséquence de cette décision était de fermer l'accès des marchés publics de l'état en question aux entreprises dont la principale place d'affaires était située au Québec ou en Ontario.

Depuis l'automne 2000, différentes actions ont été entreprises par le Québec pour évaluer et faire évoluer la situation. Après la rencontre du 18 avril 2001 entre le Premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, et le Gouverneur de l'État de New York, monsieur George E. Pataki, les discussions se sont engagées entre les représentants des deux gouvernements.

Une entente a finalement été conclue par échange de lettres le 30 octobre 2001. Elle a été appliquée dès le 12 novembre 2001 par le Québec et le 16 novembre par l'État de New York. Une annonce officielle a été faite le 29 novembre 2001 lors de la rencontre de messieurs Landry et Pataki.

Pour plus d'information concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter le Sous-secrétariat aux marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor, à l'adresse suivante :

Édifice H
875, Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5R8
Tél. : (418) 528-1060
Télec. : (418) 528-6877
Courriel : marches.publics@sct.gouv.qc.ca

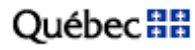
Si vous désirez en savoir davantage sur les accords concernant la mobilité interprovinciale de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario, veuillez contacter :

Monsieur Luc St-Cyr
Directeur
Direction de la qualification professionnelle
Commission de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon Ouest

Montréal (Québec) H3R 2G3
Tél. : (514) 341-7740, poste 6369
Télec. : (514) 341-0719
Courriel : luc.st-cyr@ccq.org

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIREs](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]



© [Gouvernement du Québec, 2002.](#)